



Direction Générale des Services

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 AVRIL 2021**

DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

Laurent DUPUY BARTHERE, comme Secrétaire de Séance.
Eric FABRE, comme Secrétaire de Séance Suppléant.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, Mme DARDAUD, Mme MOREL, M. GUITTON, Mme PROKOFIEFF, M. BOUSQUET, Mme GALES, M. DUCLOS, Adjointe au Maire.

Mme MAILLET, M. BOUCHER, Mme VASQUEZ, M. DUPUY-BARTHERE, M. VERGNE, Mme GOURVENNEC, Mme SAFAK-BUDAK, M. JULIENNE, Mme GUELIN LEBLANC, Mme CASASNOVAS, M. TROUILLOUD, Mme DESENY, M. LAINEAU, Mme MEVEL, M. BONNAUD, Mme DUFRAIX, Mme TIQUET, M. VENTRE

EXCUSES :

M. ROUZE
Mme GUERE
M. REULET
M. GHILLAIN
M. DAUTRY

procuration à Andréa KISS
procuration à Hélène PROKOFIEFF
procuration à Daniel DUCLOS
procuration à Jean-Michel BOUSQUET
procuration à Hervé BONNAUD

ABSENT :

Mme AJELLO

• **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE**

Madame le Maire : *Mesdames, Messieurs, bonsoir.*

Bienvenue pour ce conseil municipal, un petit peu particulier aujourd'hui, car en raison de la situation sanitaire, nous avons souhaité de manière exceptionnelle tester un conseil municipal totalement dématérialisé.

C'est un peu atypique, inhabituel, incongru, je ne sais pas comment il faut le qualifier, nous le faisons parce que la situation sanitaire nous l'impose et que nous ne souhaitons pas mettre les élus dans des situations plus risquées qu'ils ne le devaient.

C'est, on espère, une situation qui restera exceptionnelle, et j'espère que nous pourrons très rapidement revenir à des conseils municipaux normaux en présentiel.

Quelques petites règles pour les élus à respecter : je vous demanderai tout à l'heure, lorsque je ferai l'appel, de rebrancher pour quelques secondes votre caméra et votre micro et de répondre « présent » à l'appel de votre nom, et à nouveau de couper micro et caméra dans la mesure du possible, de manière à ce que nous ayons quelque chose de fluide.

Je vais commencer par faire l'appel :

Eric Fabre, présent.

Monique Dardaud, présente.

Philippe Rouze est absent, il m'a donné procuration.

Catherine Morel, présente.

Ludovic Guitton, présent.

Hélène Prokofieff, présente.

Jean-Michel Bousquet, présent.

Martine Galès, présente.

Daniel Duclos, présent.

Marie-Pierre Maillet, présente.

Stéphane Boucher, présent.

Erika Vasquez, présente.

Laurent Dupuy-Barthere, présent.

Carole Guère est absente, elle a donné procuration à Hélène Prokofieff.

Benoît Vergne, présent.

Anne Gourvennec, présente.

Nicolas Ghillain, présent.

Gülen Safak-Budak, présente.

Patrick Julienne, a-t-il réussi à se connecter ? Je crois qu'il avait un petit souci tout à l'heure. Est-ce que nous avons Patrick Julienne parmi nous ? Pour l'instant, pas encore. On va lui laisser un peu de temps.

Béatrice Guélin-Le Blanc présente.

Michel Reulet, procuration à Daniel Duclos.

Valérie Casasnovas, présente.

Régis Laineau, présent.

Catherine Deseny, présente.

Cécile Mével, présente.

Hervé Bonnaud, présent.

Cécile Ajello, je crois qu'elle est absente.

Wilfrid Dautry, procuration à M. Bonnaud.

Aurélie Dufraix, présente.

Caroline Tiquet, présente. Je ne vous vois pas... Je vous ai entendue, mais pas vue.

Eric Ventre, présent.

Est-ce que Patrick Julienne a réussi à se connecter ? J'ai l'impression que non.

*Je vais le noter provisoirement absent, on va voir s'il nous rejoint après.
Donc nous avons bien le quorum, je vous ai donné la liste des procurations.*

*Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Laurent Dupuy-Barthère,
et comme secrétaire de séance suppléant Eric Fabre.*

*Avant les communications et informations, je vous propose que nous adaptions le PV
du conseil précédent, celui du 24 février 2021. Ce PV appelle-t-il de votre part des
remarques particulières ?*

*Si oui, vous seriez gentils de lever une petite main pour nous le signaler. A priori je
n'en vois pas... Aussi, je vous propose que nous passions au vote.
Alors, c'est là que nous allons atteindre les sommets du 3.0 pour ce conseil
municipal puisque normalement, les élus vont pouvoir, je le dis pour le public qui
nous suit, se connecter sur un formulaire de vote avec une liste de délibérations qui
doit apparaître, et vous avez normalement en tête de liste le PV du conseil municipal
précédent sur lequel on vous demande d'exprimer votre vote pour savoir si vous
l'approuvez ou non ou si vous vous abstenez.*

*Je précise que pour ceux qui ont des procurations, il faut penser à le mentionner, ça
va être normalement affiché. Et pensez à mentionner le nom de l'élu pour lequel
vous avez votre procuration. Et une fois que cela est fait, vous devez enregistrer et
envoyer.*

*Notre conseil a démarré, vous allez pouvoir voter aussi, Monsieur Julienne, car vous
avez dû être ajouté sur la liste. Y a-t-il des personnes qui n'ont pas réussi à procéder
au vote ?*

*- **Cécile Mevel** : Moi, je ne le retrouve pas.*

*- **Régis Laineau** : Aussi.*

*- **Andréa Kiss** : Je vous laisse peut-être quelques secondes...*

*- **Cécile Mevel** : J'ai toujours « dernier test »*

*- **Régis Laineau** : Moi aussi.*

*- **Andréa Kiss** : La technique va vérifier que vous étiez bien inclus dans la liste. On
est désolé pour le public qui nous suit, et qui trépigne de connaître la suite de ce
conseil municipal, mais c'est vrai qu'on expérimente...*

*Essayez de retourner sur Equipe, conseil municipal, et sur la liste des
délibérations...*

*- **Cécile Mevel** : Il n'y a rien qui s'affiche.*

*- **Andréa Kiss** : Dans ce cas, je vais vous proposer de prendre de manière
manuscrite votre vote...*

*- **Cécile Mevel** : Ah, ça y est, ça s'affiche...*

- **Andréa Kiss** : Très bien. Monsieur Julienne, avez-vous réussi à trouver ?

- **Patrick Julienne** : Ce n'est pas la peine, tu notes que je suis pour.

- **Andréa Kiss** : Très bien. Est-ce que d'autres élus n'ont pas réussi à voter ? Madame Catherine Deseny qui avait des soucis tout à l'heure.

- **Catherine Deseny** : J'ai toujours des soucis, et il y a un lien avec la caméra et le micro.

- **Andréa Kiss** : Je vais enregistrer votre vote de manière manuscrite. Pouvez-vous me dire si vous votez pour ou contre ou si vous vous abstenez concernant cette délibération ?

- **Catherine Deseny** : Je vote pour.

- **Andréa Kiss** : D'accord. C'est bien noté. Une autre main se lève, Madame Béatrice Guélin-Le Blanc.

- **Béatrice Guélin-Le Blanc** : C'est pareil pour moi.

- **Andréa Kiss** : D'accord. Quel sera le sens de votre vote ?

- **Béatrice Guélin-Le Blanc** : Pour.

- **Andréa Kiss** : Y a-t-il d'autres élus ?

- **Régis Laineau** : Pour.

- **Andréa Kiss** : Très bien. Est-ce que c'est bon pour les autres ? Je ne vois personne d'autre qui se manifeste... Est-ce qu'on considère que le vote est clos ? On dirait bien. Je regarde... Non, a priori ça me semble correct, peut-on considérer qu'on peut clôturer le vote ? Personne d'autre n'a des difficultés ? C'est le moment de vous manifester. Non ? On considère donc ce PV comme étant donc adopté.

Concernant les informations et communications, très rapidement, j'avais simplement le souhait de partager avec vous une information : celle-ci concerne notre centre de vaccination intercommunal, dont vous avez sûrement entendu parler dans la presse.

Ce centre de vaccination regroupe 5 communes : Saint Médard, Saint-Aubin, Le Taillan, Eysines et Le Haillan. Il a trouvé son rythme de croisière, et il a permis de vacciner 1300 personnes par semaine. Les retours sont très positifs, c'est bien organisé.

Bien évidemment, nous souhaitons une montée en puissance pour les semaines à venir, mais nous serons dépendants des livraisons de vaccins dont nous pourrons bénéficier. En tout cas je tenais à remercier au nom de la ville tous ceux qui ont permis la très bonne organisation de ce centre, sous l'égide notamment des équipes de Saint-Médard-en-Jalles, à la fois les personnels médicaux et paramédicaux qui le font tourner au quotidien, mais aussi l'ensemble des agents, puisque les agents des

viles assurent des permanences pour assurer l'accueil des personnes qui viennent se faire vacciner.

On espère qu'il va pouvoir continuer à fonctionner dans de bonnes conditions, et même peut-être à aller un peu plus loin, mais ce n'est pas nous qui maîtrisons ; nous sommes dépendants des livraisons de vaccins.

Concernant les communications officielles : en application des articles du code général des collectivités territoriales, et de la délibération n°8-20 du conseil municipal du 10 juin 2020, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

- Une convention avec M. Mathias Sanchez qui interviendra au multi-accueil les Copains d'abord, avec six ateliers d'éveil musical au tarif de 70€ de l'heure.*
- Une décision pour accorder, dans le cimetière du Haillan, la concession n°T57R de 2 m2 pour un montant de 200€.*

Nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour, et je passe la parole à notre secrétaire de séance, Laurent Dupuy-Barthère.

N° 37/21 MODALITES D'ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE – AUTORISATION

Rapporteur : Andréa KISS

VOTE : UNANIMITE

L'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 précise que, dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président peut décider que la réunion de l'organe délibérant, du bureau ou de la commission permanente se tient par visioconférence ou, à défaut, par audioconférence.

L'application de cet article a été réactivée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, à compter du 31 octobre 2020 (rétroactivité de la mesure) et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire. L'état d'urgence sanitaire est, pour le moment, en vigueur jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Seules contraintes imposées au maire par le texte, les convocations à la première réunion à distance doivent en préciser les modalités techniques et le maire doit rendre compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion. Les conseillers municipaux ne sont appelés à se prononcer que sur les modalités de déroulement de ces réunions (toujours au cours de cette première réunion) en adoptant une délibération déterminant les modalités de scrutin, d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats.

Dans ces conditions, il est proposé que l'organisation des débats du conseil municipal en visioconférence se déroule dans les conditions suivantes :

- Tous les élus sont destinataires des convocations et de l'ordre du jour du conseil municipal par le logiciel e-delibre qui leur permet d'informer les services municipaux de leur présence, de leur absence et, dans ce cas, de la personne à qui ils remettent un pouvoir.
- L'outil utilisé pour le conseil municipal en visioconférence est TEAMS. Chaque élu recevra une invitation dans son agenda Outlook sur son adresse de messagerie prenom.nom@ville-lehaillan.fr. Un essai sera proposé la veille de chaque séance du conseil municipal.
- Madame la Maire vérifiera la présence de chaque élu en début de séance par un appel nominal dans l'ordre du tableau des élections.
- Lorsqu'une élue ou un élu souhaite prendre la parole, elle/il se fera connaître par le biais de la touche « main levée » ou via la fenêtre de conversation. Madame la Maire lui donnera alors la parole en fonction de l'ordre des prises de paroles demandées. Elle/il devra alors connecter son micro et sa caméra pour s'assurer de son identification.
- Le caractère public de ces réunions du Conseil Municipal est assuré par la diffusion en direct sur le site web de la ville (www.ville-lehaillan.fr) et sur les réseaux sociaux. Ces réunions seront également proposées, à l'issue des débats, sur la chaîne Youtube de la Ville. L'intégralité des débats sera enfin consultable en ligne, sous format audio et vidéo, sur www.ville-lehaillan.fr, comme à l'habitude. L'enregistrement de ces réunions sur support vidéo et format audio sera conservé.
- Lors des réunions à distance, le vote des délibérations s'effectuera par le biais d'un formulaire forms mis en œuvre dans l'outil Teams. Une équipe Teams sera créé avec des formulaires pour chaque délibération. Le formulaire est paramétré pour n'accepter qu'une seule réponse par personne. Si cet outil venait à ne pas fonctionner, le vote aura alors lieu par appel nominal dans l'ordre du tableau ainsi que lors de la première réunion pour la présente délibération. Chaque élu/élue devra confirmer, dans les 24 heures suivant la clôture de la séance, le sens de ses votes pour chaque délibération à contact@ville-lehaillan.fr au travers d'un tableau Excel pour lui sera adressé la veille.
- La rédaction du procès-verbal restera inchangée.

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la crise sanitaire nécessite de s'adapter et de permettre l'organisation des séances du conseil municipal dans les meilleures conditions sanitaires possibles,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les conditions d'organisation des séances du conseil municipal en visioconférence dans les conditions ci-dessus énumérées.

PRECISE que ces conditions d'organisation pourront s'appliquer pendant toute la période d'état d'urgence sanitaire.

*- **Andréa Kiss** : Il s'agit d'une délibération qui vient bien évidemment conforter juridiquement l'organisation de ce conseil municipal en visioconférence. C'est donc une obligation légale, comme je l'expliquais en introduction de ce conseil.*

Il s'agissait depuis l'année dernière de pouvoir continuer à assurer le bon fonctionnement démocratique des institutions, en particulier celui de nos conseils municipaux, et à ce titre, l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 a autorisé la mise en œuvre de conseils municipaux de manière dématérialisée, en visioconférence, ou même éventuellement en audioconférence.

Nous nous sommes saisis de cette opportunité lors de ce 3^e confinement, mais cette possibilité est offerte à condition de respecter certaines contraintes, notamment le fait que les convocations mentionnaient le recours à cette visioconférence, en expliquaient les modalités techniques pour l'ensemble des élus.

Nous en avons profité pour mettre en œuvre un nouveau logiciel pour les délibérations des membres du conseil. Il a été précisé l'outil informatique auquel nous avons recours, en l'occurrence Teams, et tout ce qui concerne le bon fonctionnement de nos échanges sur les votes, et notamment comment les élus sont susceptibles de prendre la parole.

Comme pour un conseil habituel, il s'agit pour nous bien sûr de retransmettre, et c'est ce que nous faisons à l'heure actuelle, à la fois sur la page Facebook de la ville, mais aussi sur la chaîne YouTube de la ville, de manière à ce que nos débats soient publics.

Si jamais nous avons un problème technique, nous serions amenés en cours de conseil éventuellement à voter le huis clos, mais pour l'instant, tout semble bien fonctionner, donc nous devrions pouvoir continuer à retransmettre, avec un très léger différé.

Dernier point, c'est ce que nous avons expérimenté tout à l'heure pour l'adoption du PV, c'est le vote par un formulaire informatique, électronique, qui devrait à peu près fonctionner. Apparemment ça fonctionne pour la majorité des élus, si jamais nous avons des difficultés en cours de conseil, on procéderait à ce moment-là à un appel nominal, un peu comme nous le ferions en conseil où nous avons malgré tout la possibilité de lever la main pour des votes non nominatifs.

Dernière précision, l'ensemble des votes notés lors de ce conseil seront compilés dans un tableau qui sera envoyé dans les 24h à l'ensemble des élus pour qu'ils puissent vérifier que le sens de leur vote a été bien noté, et en cas de souci bien évidemment qu'ils puissent rectifier si jamais il y avait une erreur. Mais en principe, ça fonctionne plutôt bien, et on va essayer d'être assez vigilants.

Voilà concernant cette délibération. Peut-être que certains élus souhaitent intervenir ou poser des questions, auquel cas je les invite à me signaler leur souhait de prendre la parole en activant la petite main qui est donc sur cet outil.

Y a-t-il des personnes qui souhaitent s'exprimer sur cette délibération, qui est somme toute une délibération assez technique ?

Je crois qu'il y a Monsieur Hervé Bonnaud.

*- **Hervé Bonnaud** : Merci de me donner la parole. Une question d'ordre fonctionnel, par rapport au vote, on avait l'habitude d'avoir le vote « pour », le vote « contre », le vote « abstention ». Visiblement il y a une nouvelle ligne « ne prend pas part au vote ». Quelle est la différence ?*

*- **Andréa Kiss** : Juridiquement, c'est la même chose, mais la non prise de part au vote pourrait concerner, par exemple une attribution de subvention dont un membre du conseil municipal ferait partie du bureau, dans ce cas, il ne doit pas part au vote.*

En l'occurrence, ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais les équipes de la métropole l'ont mentionné sur le formulaire de vote, c'est principalement pour ce cas-là.

*- **Hervé BONNAUD** : OK. Merci.*

*- **Andréa Kiss** : D'autres personnes souhaitent-elles avoir des précisions ou souhaitent intervenir sur cette délibération? On s'excuse pour le public qui nous regarde, on est obligé de regarder plusieurs choses en même temps, ce qui ralentit un peu la fluidité de nos débats.*

A priori, je n'en vois pas, si vous en êtes d'accord, je vous propose qu'on passe cette délibération n°37/21 au vote. Je vous invite à retourner sur la liste des délibérations pour pouvoir faire mention de vos votes sur le petit formulaire qui a dû s'afficher.

N'oubliez pas, pour ceux qui ont des procurations, de le mentionner.

*- **Patrick Julienne** : Et pour ceux qui ont eu des difficultés tout à l'heure, on peut donner notre avis, positif ?*

*- **Andréa Kiss** : Je vais noter... Dans l'ordre, Patrick Julienne, quel est le sens du vote ?*

*- **Patrick Julienne** : Pour.*

*- **Andréa Kiss** : Catherine Deseny ?*

- **Catherine Deseny** : Pour.

- **Andréa Kiss** : Ensuite, j'avais Béatrice Guélin-Le Blanc...

- **Béatrice Guélin-Le Blanc** : J'ai réussi à voter, et j'ai voté aussi sur le premier.

- **Andréa Kiss** : Très bien. Et Régis Laineau a-t-il réussi ?

- **Régis Laineau** : Il a réussi à se connecter et à voter le PV et la délibération 37/21.

- **Andréa Kiss** : Parfait. Il reste Catherine Morel...

- **Catherine Morel** : Je n'ai pas réussi, on ne me demande pas de voter, on me demande si j'ai une procuration...

- **Andréa Kiss** : D'accord, je vais l'enregistrer manuellement. Quel est le sens du vote ?

- **Catherine Morel** : Pour.

- **Andréa Kiss** : Est-ce que j'ai fait le tour de tous les élus qui avaient eu des difficultés ? Apparemment oui... Très bien. Cette délibération est adoptée.

Monsieur le secrétaire, nous allons pouvoir passer à la délibération suivante.

N° 25/21 MOTION POUR L'ABANDON DU PROJET HERCULE

VOTE : Majorité municipale : 27 voix POUR

Le Haillan réuni : 3 abstentions

Une ambition pour Le Haillan : 2 voix POUR

Cette motion a pour but d'alerter l'ensemble des citoyens(nes) sur la nocivité de ce projet HERCULE qui n'a rien d'un mythe. Ce dernier présenté pour la première fois en 2019, prévoit une réorganisation en trois entités :

- La première EDF Bleu 100% public qui chapeauterait les centrales nucléaires, les centrales thermiques (gaz, charbon) ainsi que le réseau de transport.
- La deuxième (EDF vert) réunirait les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables. Celle-ci sera rapidement privatisée et cotée en bourse. Ainsi cette entité deviendrait un simple marchand privé, revendant au prix maximum, l'électricité nucléaire « bon marché » produite par EDF BLEU.
- La troisième (EDF azur) assurerait la gestion des barrages hydroélectriques qui serait dans un premier temps 100% public mais destinée sur le long terme à devenir privée.

Nous sommes hostiles à ce projet. En effet la partie rentable qui porterait la distribution et les énergies renouvelables est vouée à être privatisée, faisant reposer les investissements uniquement sur la partie publique au risque de voir s'envoler les tarifs pour les usagers.

C'est la socialisation des pertes et la privatisation des profits, un scénario déjà bien connu.

L'Énergie est un bien commun vital pour les citoyens et l'économie, déterminante pour la transition énergétique. L'électricité doit être reconnue comme un bien essentiel et son accès garanti pour tous.

Les conséquences du projet HERCULE sur les populations les plus précaires, les plus fragilisées ne feront qu'aggraver leur situation financière. Nos factures d'électricité augmenteront car elles deviendront dépendantes de l'offre et de la demande.

Aujourd'hui, partout en France, le tarif de l'énergie électrique est identique.

Paiera-t-on, comme ce fût le cas en Espagne pendant la vague de froid de décembre 2020, jusqu'à plus de 120 euros le méga watt heure au lieu du prix fixe actuellement de 42 euros ?

Ces dernières années, les factures d'électricité n'ont cessé d'augmenter. Les dépenses énergétiques deviennent le deuxième pôle du budget des ménages. Les communes devront une nouvelle fois jouer le rôle d'amortisseur social par l'intermédiaire des aides accordées par le CCAS, aides en constante augmentation.

Depuis 2018 sur la commune du Haillan, près de 85 foyers ont sollicité le CCAS pour obtenir une aide afin de payer une facture d'énergie ou une aide du Fonds de Solidarité Logement dédiée à l'énergie pour un total de plus de 30 000 euros.

Ces trois dernières années, EDF a également signalé au CCAS 207 situations d'impayés représentant 73 000 euros.

Face à une crise économique et sociale majeure, il est de notre devoir d'exiger un retour aux valeurs fondatrices de la REPUBLIQUE, avec l'impératif de **solidarité et de souveraineté nationale**, l'exigence de protection due par la nation à ses citoyens et la nécessité de la continuité des services publics.

Ce projet HERCULE est conçu sur des fondamentaux strictement financiers et conduisant de fait à la désintégration de l'entreprise. Les salariés du groupe EDF se sont massivement mobilisés pour afficher leur opposition mais aussi alerter la population et les politiques.

Nous défendons la mission de service public d'EDF qui est aujourd'hui plus que jamais au service des orientations stratégiques du pays, de sa neutralité carbone, de sa politique industrielle avec sortie progressive du nucléaire et de sa souveraineté.

Nous demandons l'abandon de ce projet gouvernemental, l'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir d'EDF et d'un véritable développement des énergies renouvelables.

- **Andréa Kiss** : *Nous allons vous proposer cette délibération à deux voix. Pour que vous ayez le contexte, les élus PC et Front de gauche du conseil municipal nous ont fait la proposition de cette motion pour l'abandon du projet Hercule, qui est un projet qui concerne une grande entreprise que vous connaissez tous, qui est EDF. Aussi, je vais proposer à Erika Vasquez de vous en faire la lecture, et nous passerons bien sûr ensuite au débat et au vote.*

- **Erika Vasquez** : *Je vous remercie Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Cette motion a pour but d'alerter l'ensemble des citoyens sur la nocivité de ce projet Hercule qui n'a rien d'un mythe. Ce dernier présenté pour la première fois en 2019 prévoit une réorganisation en trois entités.*

La première, EDF bleu, 100% public chapeauterait les centrales nucléaires, thermiques (gaz, charbon), ainsi que le réseau de transport.

La deuxième, EDF vert, réunirait les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables. Celle-ci sera rapidement privatisée et cotée en bourse. Cette entité deviendrait un simple marchand privé, revendant au prix maximum l'électricité nucléaire bon marché, produite par EDF Bleu.

La troisième, EDF azur, assurerait la gestion des barrages hydroélectriques qui serait dans un premier temps 100% public mais destiné sur le long terme à devenir privée.

Nous sommes hostiles à ce projet, la partie rentable qui porterait la distribution et les énergies renouvelables est vouée à être privatisée, faisant reposer les investissements uniquement sur la partie publique au risque de voir s'envoler les tarifs pour les usagers.

C'est la socialisation des pertes et la privatisation des profits, un scénario déjà bien connu.

L'énergie est un bien commun vital pour les citoyens et l'économie, déterminante pour la transition énergétique. L'électricité doit être reconnue comme un bien essentiel et son accès garanti pour tous.

Les conséquences du projet Hercule sur les populations les plus précaires, les plus fragilisés, ne feront qu'aggraver leur situation financière. Nos factures d'électricité augmenteront car elles deviendront dépendantes de l'offre et de la demande.

Aujourd'hui, partout en France, le tarif de l'énergie électrique est identique.

Paiera-t-on, comme ce fut le cas en Espagne pendant la vague de froid de décembre 2020, jusqu'à plus de 120 euros le méga watt heure au lieu du prix fixe actuellement de 42€ ?

Ces dernières années, les factures d'électricité n'ont cessé d'augmenter, les dépenses énergétiques deviennent le deuxième pôle du budget des ménages.

Les communes devront une nouvelle fois jouer le rôle d'amortisseur social par l'intermédiaire des aides accordées par le CCAS, aides en constante augmentation.

Depuis 2018, sur la commune du Haillan, près de 85 foyers ont sollicité le CCAS pour obtenir une aide afin de payer une facture d'énergie ou une aide du Fonds de solidarité logement dédiée à l'énergie pour un total de plus de 30 000 euros.

Ces trois dernières années, EDF a également signalé au CCAS 207 situations d'impayés représentant 73 000 euros.

Face à une crise économique et sociale majeure, il est de notre devoir d'exiger un retour aux valeurs fondatrices de la République, avec l'impératif de solidarité et de souveraineté nationale, l'exigence de protection due par la Nation à ses citoyens et la nécessité de la continuité des services publics.

Ce projet Hercule est conçu sur des fondamentaux strictement financiers et conduisant de fait à la désintégration de l'entreprise. Les salariés du groupe EDF se sont massivement mobilisés pour afficher leur opposition mais aussi alerter la population et les politiques.

Nous défendons la mission de service public d'EDF, qui est aujourd'hui plus que jamais au service des orientations stratégiques du pays, de sa neutralité carbone, de sa politique industrielle avec sortie progressive du nucléaire et de sa souveraineté.

Nous demandons l'abandon de ce projet gouvernemental, l'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir d'EDF et d'un véritable développement des énergies renouvelables. Je vous remercie.

*- **Andréa Kiss** : Merci pour cette présentation très claire. Est-ce que certains collègues souhaitent intervenir sur ce sujet ou apporter éventuellement des compléments ? J'ai des petites mains qui s'affichent... Monsieur Ventre.*

*- **Eric Ventre** : Bonsoir à tous, merci de m'accorder la parole. On a une grosse interrogation, sur la maintenance des centrales nucléaires.*

*- **Andréa Kiss** : On ne vous entend pas très très bien.*

*- **Eric Ventre** : Je vais reprendre. Notre groupe Une ambition pour le Haillan est tout à fait d'accord avec vos avis, et ce qui nous interpelle beaucoup dans ce projet, c'est en ce qui concerne les...*

*- **Andréa Kiss** : A nouveau, on vous entend très mal. Est-ce que vous pourriez répéter juste les deux dernières phrases ?*

- **Eric Ventre** : ...les interrogations dans ce projet sur l'entretien et la maintenance des centrales nucléaires.

- **Andréa Kiss** : Madame Vasquez ?

- **Erika Vasquez** : J'avais compris le sens de sa question. Je vous remercie de la poser. C'est une préoccupation que nous avons tous, tous les politiques dans leur ensemble, et dans le cadre des énergies renouvelables, il y a la question du retraitement et du traitement du nucléaire.

On a conscience qu'une centrale nucléaire ne s'arrête pas du jour au lendemain. A l'heure actuelle, la politique énergétique nucléaire qui est menée par le gouvernement, dans sa phase d'énergies renouvelables, il est prévu une diminution de l'énergie nucléaire par des énergies renouvelables, comme le solaire et l'éolien.

Ces deux techniques, dans l'immédiat, ne peuvent pas satisfaire la consommation des ménages français qui est forte, et qui demande la possibilité d'avoir de l'énergie nucléaire. Nous souhaitons un mix pour prendre en compte les énergies et prendre en compte les générations futures. Ce qui nous préoccupe beaucoup, par contre, c'est sur l'entretien des centrales nucléaires, vous avez raison, quand on sait qu'actuellement, 160 000 salariés assurent cet entretien et sont des sous-traitants.

C'est la question de l'entretien des centrales nucléaires posée par la sous-traitance, qui ne répond pas aux mêmes exigences que les salariés employés par EDF, car ils sont soumis à des rythmes, à des pressions, et c'est une question qui a alerté notre groupe, le parti que je représente, et que nous posons régulièrement.

C'est aussi dans ce projet Hercule la question de l'entretien des centrales nucléaires, de leur devenir, mais aussi de savoir surtout comment demain on pourra à un moment donné être dégagés de cette énergie pour qu'elle puisse préserver les intérêts des générations futures et de la planète.

Nous, c'est un débat général que nous souhaitons poser sur la place publique, de déterminer quelles seront demain les énergies renouvelables sur lesquelles nous devons investir pour assurer la sécurité.

Andréa KISS : Hervé Bonnaud, vous aviez une question ou une remarque ?

- **Hervé Bonnaud** : Nous ne savions pas que nous pouvions interpellier sur un fait d'ordre général au niveau national, par rapport à quelque chose qu'on a du mal à concevoir dans nos préoccupations au niveau du Haillan, au-delà des préoccupations du CCAS, dont on a bien conscience puisque même Aurélie Dufraix nous relate tout ce qui se passe maintenant qu'elle est présente là-bas, et on est donc bien conscient de ces préoccupations-là.

Concernant le projet Hercule, ce n'est pas un projet abouti aujourd'hui, et on a une vraie problématique de prospective sur le temps long, au niveau d'EDF, qu'est-ce qu'ils veulent faire, et je pense que les problèmes ont commencé quand il y a eu le démantèlement d'Areva, à l'époque où Areva a été scindé et raccroché par wagons entiers à différents organismes. Maintenant, le projet Hercule est bloqué au niveau européen, il n'est pas du tout certain qu'il soit validé d'un point de vue européen, et

surtout il n'est pas du tout certain qu'il soit validé définitivement puisque, moi, pour avoir été voir différentes informations, je pense que ce projet n'est pas abouti et il ne tient pas trop la route en fait.

Il a le mérite par contre d'exister, comme je dis souvent, l'avantage, c'est qu'on peut mettre des brouillons sur la table, et on a le mérite de pouvoir les revoir, visiblement ils ne l'ont pas considéré comme un brouillon, ça peut être plus gênant sur le long terme. Après, j'ai d'autres points de vue sur l'éolien et le solaire, mais je vais modérer mon propos.

- Andréa Kiss : *Pour répondre à votre question sur ce qui relève du local ou du sujet national, notre règlement intérieur aujourd'hui dit que lorsqu'il y a des motions, des propositions qui sont faites, il doit y avoir un intérêt local. Là, clairement, c'est un peu l'effet papillon, c'est-à-dire que ce droit d'alerte qui est fait à travers cette motion Hercule a pour but de montrer que si ce projet devait se faire - et je suis d'accord avec vous, Monsieur Bonnaud, aujourd'hui, on n'a pas de perspective à court terme, mais malgré tout il faut être particulièrement vigilant peut-être pour que ça ne se fasse pas, néanmoins si jamais ça devait se faire - ça pourrait avoir des conséquences importantes pour nos habitants, pour tout le monde. Et là, clairement, l'entrée qu'on a choisie, c'est de dire que c'est notamment les plus fragiles qui vont en souffrir parce que ce sont eux qui vont être les premiers pénalisés, Mme Vasquez l'a expliqué très bien, c'est une proportion importante pour les ménages les plus modestes.*

Là où on a de la prospective à faire, et il faut aussi le voir positivement, démanteler des centrales nucléaires, ça ne se fait pas comme ça, il y aura de la reconversion à faire, plus de 100 000 salariés qui travaillent directement ou indirectement pour EDF, pour les centrales nucléaires, ce sera sur un temps long, il y aura un volet innovation très important à avoir, mais ce souhait d'alerter aujourd'hui nous semblait important, car il y a une mobilisation qui s'organise un peu partout sur ce sujet. Il était important pour nous de réaffirmer au sein de ce conseil que nous n'avons pas envie de voir un tel projet qui serait néfaste pour nos habitants. Après, ce n'est vraisemblablement pas le conseil municipal du Haillan qui règlera la question du nucléaire, je ne me fais aucune illusion là-dessus.

D'autres demandes d'intervention sur ce sujet ?

- Erika Vasquez : *Je n'ai pas trouvé la petite main, mais si je peux éventuellement... Je voulais simplement dire que ce n'est certainement pas au niveau du Haillan, quand il dit que c'est un projet qui n'est pas abouti, je veux juste rappeler que quand ce projet, qui est déjà dans les tiroirs depuis très longtemps, le fait qu'il y ait eu une forte mobilisation et une forte sensibilisation des différents partis, toutes tendances confondues, je pense que ça a eu un impact certain sur le fait que ce projet dans un premier temps soit un peu tombé dans l'oubli. Mais je ne me fais pas beaucoup d'illusions, s'il n'y a pas une vigilance, je crains que ce saucissonnage soit une première étape pour faire exploser cette entreprise, qui est une entreprise de service public. Il faut connaître l'histoire de l'énergie pour comprendre, ça a été impulsé au lendemain de la guerre, l'intérêt que chacun avait à un moment donné de faire de cette entreprise une entreprise de service public. Je pense que la motion a toute son importance face aux précarisations que cela pourra avoir sur les populations, notamment les plus fragiles.*

- **Andréa Kiss** : Très bien. Toutes ces précisions étant apportées, s'il n'y a pas d'autres interventions, je n'en vois pas... Je vous propose que nous passions au vote. Vous êtes maintenant super habitués, il faut aller chercher dans la liste des délibérations la n°25/21, vous cliquez dessus, vous exprimez le sens de votre vote, vous n'oubliez pas de préciser si vous avez éventuellement une procuration... Et de préciser le nom de l'élu.

- **Patrick Julienne** : Je suis complètement pour.

- **Andréa Kiss** : Je le note. Catherine Deseny ?

- **Catherine Deseny** : Pour.

N° 26/21 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE FOOTBALL AVEC LA LIGUE DE FOOTBALL DE NOUVELLE AQUITAINE - AUTORISATION

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : Majorité municipale : 27 voix POUR

Le Haillan réuni : 3 abstentions

Une ambition pour Le Haillan : 2 abstentions

Par le biais du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine (LFNA) a subventionné la reconstruction du club House de la section ASH Football à une hauteur de 24 000 €.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition de cet équipement avec LFNA doit être établie. Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition par la Collectivité de l'équipement concerné.

Cette éventuelle mise à disposition se fera sur demande auprès de notre collectivité et dépendra des disponibilités de celui-ci.

Cette convention est établie pour une durée de 4 ans, incluant la saison en cours.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame la Maire à signer cette « Convention de Mise à Disposition » avec la Ligue Nouvelle Aquitaine de Football.

- **Eric Fabre** : Bonsoir à tous. Cette délibération vise à autoriser Madame la Maire à signer une convention de mise à disposition entre guillemets, c'est-à-dire de permettre à la ligue de Nouvelle Aquitaine de football d'occuper le club house dans la mesure où la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine nous a aidés avec une aide financière de 24 000 euros pour reconstruire le club. Cette mise à disposition se fera sur demande auprès de notre collectivité et dépendra des disponibilités de celui-ci.

On s'est renseignés, ça peut être lors de formations, lors de réunions éventuelles que ça peut être demandé. Cette convention a une durée de quatre ans comme l'ensemble des conventions signées par la Ligue d'Aquitaine quand elle finance une installation (terrain synthétique, club house...). Pendant quatre ans, la Ligue pourra nous demander le chalet pour des formations ou d'autres réunions.

*- **Andréa Kiss** : Merci beaucoup. Je vois Monsieur Ventre qui a demandé la parole.*

*- **Eric Ventre** : Nous allons nous abstenir sur cette délibération car, dans un premier temps, nous souhaitons connaître le coût de la construction, de l'entretien et du fonctionnement du chalet sur les quatre années de mise à disposition à la Ligue de football de Nouvelle-Aquitaine ?*

Envisagez-vous une convention de mise à disposition identique... ?

De plus, comment se fait-il qu'il n'y ait pas de convention de partenariat avec les Girondins de Bordeaux, club implanté sur notre commune et symbole européen de football alors que la commune d'Eysines bénéficie déjà d'un partenariat.

*- **Andréa Kiss** : Le coût du chalet c'est à peu près 300 000 euros.*

Pour cette convention, la Ligue pourra utiliser le chalet quand ils en auront besoin, le but n'est pas qu'elle l'occupe 80% du temps. Ce n'est pas du tout dans cet esprit que ça a été fait, mais c'est simplement de dire qu'à la demande, lorsque la Ligue a besoin, notamment pour des formations, elle peut s'adresser à la Ville, sous réserve de l'utilisation qui peut en être faite par la section de football de l'ASH.

*- **Eric Fabre** : Ce n'est pas pour une occupation permanente du site, mais ponctuelle, quand leurs salles de réunion sont occupées, ça nous est déjà arrivé de leur prêter des terrains, voire même l'Entrepôt. On a des rapports très sains avec la Ligue d'Aquitaine. Il y a un portail qui nous sépare de la Ligue, donc, on a intérêt à avoir de bons rapports avec eux et il y a des questions qui se posent avec eux sur ces questions-là.*

Concernant les liens avec les Girondins, je sais que le club de foot du Haillan a accès au terrain synthétique de la Ligue qui est dans l'enceinte de l'espace des Girondins une fois par semaine, mais on ne peut pas dire qu'il est en excellent état en ce moment. Pour toute construction avec un financement de la Ligue d'Aquitaine, une convention est obligatoire, et la Ligue le demande pour occuper des espaces quand ils en ont besoin. S'ils ont besoin de faire une formation sur le terrain synthétique, la Ligue peut l'utiliser de la même façon que pour le chalet. C'est dans ce cadre-là. Il n'y a pas de financement pour le fonctionnement, pour l'entretien ou quoi que ce soit. L'entretien, c'est la collectivité qui le fait en lien avec le club.

*- **Andréa Kiss** : Peut-être pour compléter sur les liens avec les Girondins, je ne suis pas au courant d'une convention entre la ville d'Eysines et le FC Girondins de Bordeaux. Néanmoins, nous avons des rapports tout à fait urbains avec le club, même si aujourd'hui, c'est un peu compliqué, ils mettent à disposition par exemple des abonnements dont nous faisons bénéficier notamment les jeunes, de la même manière, quand ils font leurs photos officielles, ils nous demandent de leur prêter une salle pour faire les photos des équipes et tout ça se fait en bonne intelligence de façon générale.*

Monsieur Bonnaud ?

- **Hervé Bonnaud** : *La question devient caduque car Eric Fabre y a répondu.*

- **Andréa Kiss** : *D'autres demandes de parole ?*

- **Eric Ventre**: *Je vais reprendre la parole parce que ça fait des interférences apparemment. J'ai une question : pour quelle raison ne serait-il pas judicieux de mettre un panneau à l'entrée de la commune comme quoi nous sommes le siège du club des Girondins de Bordeaux ?*

- **Andréa Kiss** : *Je ne pense pas que ce soit nécessaire, on connaît Le Haillan comme le centre d'entraînement des Girondins à travers le monde. On n'a jamais eu vraiment la nécessité de faire ça. En général, les gens qui souhaitent venir voir les entraînements quand ils étaient possibles, ils savent parfaitement trouver le site. Ça ne nous a jamais semblé être une nécessité. En général, quand on parle du Haillan, dans l'imaginaire populaire c'est le centre d'entraînement des Girondins. On a même l'impression qu'il n'y a que ça au Haillan ! M. Trouilloud avait une question, une remarque ?*

- **Christian Trouilloud** : *Il y a des panneaux indicateurs qui indiquent le centre d'entraînement des Girondins.*

- **Andréa Kiss** : *Tout à fait. Mais il n'y a pas de panneaux comme les panneaux de jumelage par exemple.*

Je vous propose que nous mettions cette délibération au vote. C'est la délibération numéro 26. Même manipulation que précédemment...

- **Eric Ventre**: *Excusez-moi, j'avais levé la main... C'était juste une suggestion que je faisais pour les panneaux.*

- **Andréa Kiss** : *Je l'avais bien entendu comme ça, mais je ne vois pas tellement l'intérêt de le faire aujourd'hui parce qu'on est largement repérés pour ça.*

On passe au vote. Vous exprimez le sens de votre vote, l'éventuelle procuration que vous avez et vous validez.

- **Patrick Julienne**: *Pour.*

- **Andréa Kiss** : *Patrick Julienne vote pour. Très bien. Et pour Catherine Deseny ?*

- **Catherine Deseny** : *Pour également.*

- **Andréa Kiss** : *C'est noté. Parfait. Notre délibération, je ne sais pas si on peut nous afficher le résultat si tout le monde a fini de voter ? Voilà. Notre délibération semble adoptée. Jusque-là, tout va bien.*

Je vous propose qu'on passe, Monsieur le secrétaire, à la délibération suivante.

N° 27/21 « Plan de relance – Continuité pédagogique » APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : UNANIMITE

Un appel à projets du « Plan de relance – Continuité pédagogique » est lancé par le ministère de l'Education Nationale. Il s'inscrit dans le cadre d'un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement pour contribuer à la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Cet appel à projets vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public d'éducation. Son ambition est de favoriser la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main de ces matériels

Cet appel à projets vise à soutenir l'ensemble des écoles élémentaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le niveau du socle numérique de base 1^{er} degré (équipement numérique fixe et mobile mutualisable, accès à Internet et réseau informatique) offrant les conditions d'accès minimales aux services et ressources numériques en ligne et partagées.

Cette démarche permet de subventionner l'achat de nouveaux équipements numériques à hauteur de 50 à 70%, et de ressources numériques à hauteur de 50% sur deux ans.

La ville du Haillan a le souhait d'investir dans des équipements et ressources numériques pour un montant total de **24 821.43€**

Le montant des subventions escomptées est de **16 368.52€**

Après achat et mise en place de ce matériel, la Ville du Haillan sera redevable de **5 798€** d'ACI et **2 099€** d'ACF auprès de Bordeaux Métropole.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne un avis favorable à ce projet pour doter les écoles élémentaires de la commune de :

- **Ecole du Centre**
 - 1 valise de 15 tablettes accompagnées de la licence Numéritab, pour un montant **7 590.40€**

- **Ecole la Luzerne**
 - 3 vidéoprojecteurs muraux fixes accompagnées de la licence Activinspire
 - 1 ordinateur PC portable pour enseignant avec licence Office 365
 - 1 valise de 15 tablettes accompagnées de la licence Numéritab
 - Raccordement au réseau (installation VPI)

La valeur totale de l'investissement pour cette école serait de **17 231.04€**

Autoriser Madame La Maire à solliciter l'Etat, et tout autre financeur potentiel, pour obtenir une participation financière à ce projet et notamment dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires « Plan de relance – Continuité pédagogique ».

D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

- Eric Fabre : Le ministère de l'Education Nationale a lancé un plan de relance continuité pédagogique visant à équiper numériquement les écoles primaires des communes, en particulier les écoles élémentaires, c'est-à-dire le cycle 2 et le cycle 3, c'est-à-dire du CP au CM2. On est déjà bien équipés au niveau du Haillan mais on va faire des demandes de subvention pour équiper davantage, c'est le sens de la délibération. Ça ne veut pas dire qu'on aura quelque chose, mais qui ne tente rien n'a rien, et comme certaines écoles sont bien moins équipées que nous, l'idée est d'équiper les écoles en France à un niveau minimum, on s'est rapprochés notamment de la directrice de l'école de la Luzerne et de celui de l'école du Centre pour savoir ce dont ils ont besoin, c'est 15 tablettes pour l'Ecole du Centre, pour 7590 euros, et pour la Luzerne, c'est 3 vidéoprojecteurs muraux dont ils ont besoin, ainsi qu'un ordinateur PC portable pour un enseignant avec une licence Office 365, ainsi qu'une valise de 15 tablettes avec une licence tablette, et enfin, un raccordement au réseau, avec une valeur totale de 17 231 euros.

Nous devons nous rapprocher de tous les financeurs potentiels pour obtenir un financement potentiel, notamment via l'Etat et la DSDEN qui choisira les collectivités et les projets financés. Si on ne demande pas, en tout cas, on n'obtiendra pas ! L'idée est d'autoriser Madame la Maire à faire toutes les démarches afin de l'obtenir, pour permettre à nos élèves d'être équipés au mieux pour basculer dans le monde numérique.

- Eric Ventre : Nous sommes tout à fait d'accord avec cette délibération. Mais nous avons des observations sur d'autres critères importants sur les écoles. En ce qui concerne les travaux essentiels pour la sécurité de la cour de l'Ecole du Centre, reconnue comme accidentogène, qui ne bénéficie pas d'une telle priorité, de plus, est-ce que les établissements scolaires disposent tous d'un système adapté conforme au plan de prévention de mise en sûreté conformément aux circulaires ministérielles de 2015 et 2016 ? Le plan contre l'intrusion vise à mettre en sécurité les personnels et les élèves, conformément aux directives de la préfecture...

- **Andréa Kiss** : Eric Fabre veut-il répondre ? Je compléterai éventuellement.

- **Eric Fabre** : Les fameux PPMS, tous les directeurs d'école doivent les produire.

Les directeurs nous font remonter les demandes dont ils ont besoin pour que ces PPMS soient validés. Il y a les alertes et alarmes notamment, et il y a aussi les alertes attentat, car les procédures ne sont pas les mêmes, entre un incendie, un attentat, où il faut plutôt se cacher, etc.

Les élèves travaillent en fonction des configurations des écoles d'ailleurs sur toutes ces procédures-là.

Effectivement, il y a des signaux d'alertes différents. Il y en a un, c'est la sonnerie incendie, pour l'incendie, mais si c'est attentat, ça ne peut pas être la même sonnerie. Vous comprenez bien. A tel point qu'il y a une demande dans une des écoles, à la maternelle de Luzerne, je crois, où on est en train de finaliser ça. On a eu un problème quand il y a eu les travaux à l'élémentaire de la Luzerne récemment avec le système d'alerte incendie qui est tombé en panne parce qu'une entreprise de sécurité incendie a débranché des trucs, ça a mis quinze jours pour être rétabli, on a mis un agent de 8h30 à 18h qui était là en permanence avec une corne de brume pour signaler un incendie au cas où il y en aurait bien. Il était hors de question de laisser des élèves dans l'école sans alerte incendie possible. On a donc détaché cet agent au cas où il y aurait eu un problème dans cette école-là. On est très sensible à ce problème de sécurité. Et je pense que les PPMS ont été validés au niveau de la DSDEN pour l'ensemble de nos cinq écoles.

- **Andréa Kiss**: En ce qui concerne les cours d'école, on travaille sur un projet qui va mobiliser les enseignants, les enfants, les animateurs et personnels des services généraux pour travailler autour de la reconfiguration de cette cour d'école. Vous avez sans doute dû voir... Quelqu'un a oublié de couper son micro ?

Nous sommes en train de travailler là-dessus pour qu'on repense cette cour d'école, qu'on sorte des configurations classiques des cours d'école, afin de travailler sur différents espaces, de la végétalisation, etc. Une mission va être mise en œuvre, et c'est à l'issue des travaux et des réflexions du groupe de travail que les travaux de la cour seront réalisés. On ne voudrait pas mettre la charrue avant les bœufs mais aujourd'hui, il y a quand même une tendance lourde par exemple à essayer de débitumer nos cours d'école et de les concevoir de façon différente de ce qu'on faisait jusque-là. Monsieur Ventre ?

- **Eric Ventre**: Pour répondre à Monsieur Fabre, concrètement, pour les équipements des PPMS, y a-t-il concrètement des équipements dans les écoles ? Les équipements matériels pour faire un déclenchement d'urgence en bonne et due forme ?

- **Eric Fabre** : Je vous le confirme. Il y a des salles de confinement en cas d'alerte confinement, les élèves savent très bien où se confiner. On travaille aussi sur l'ameublement des classes, s'il faut par exemple s'enfermer dans une classe en cas d'alerte attentat, ils savent comment bloquer la porte, se cacher sous les tables, etc. Pour l'alerte incendie, il y a des exercices deux fois par an, pour l'alerte attentat, une fois par an. Les élèves ne se mélangent plus, il y a même un chronométrage pour savoir en combien de temps les élèves sont à l'abri ou en dehors de l'école. Les

écoles travaillent chaque année avec les élèves sur ce travail-là, y compris avec les élèves qui arrivent à l'école. C'est à la charge de l'Education Nationale. On a même fait des tests sur les transports scolaires par exemple. Des exercices d'évaluation lors des transports scolaires.

Je vous confirme que ces procédures sont en œuvre dans nos cinq écoles.

- **Andréa Kiss** : Est-ce que ces réponses vous conviennent M. Ventre ? Ou vous souhaitiez faire une remarque ou poser une question ?

- **Eric Ventre** : Ca me convient. Pas de souci.

- **Andréa Kiss** : Très bien. Je ne vois pas d'autres mains qui se seraient levées. Je vous propose dans ces conditions que nous passions au vote. Je vous rappelle que c'est la délibération 27 cette fois-ci. On vous demande de refaire les mêmes manipulations que précédemment pour enregistrer votre vote de manière électronique.

Ensuite, je noterai le sens des votes pour les deux élus qui n'arrivent pas à voter directement.

- **Patrick Julienne** : Je vote pour. Merci.

- **Andréa Kiss** : Monsieur Julienne vote pour. Et Madame Catherine Deseny ?

- **Catherine Deseny** : Je vote pour également.

- **Andréa Kiss** : Merci beaucoup. Si tout le monde a voté, on peut peut-être nous afficher à nouveau le résultat des votes ? Ça demande un petit peu de temps, le temps que tout s'enregistre.

Notre délibération est adoptée. Merci beaucoup.

N° 28/21 CONVENTION POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU BHNS ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DU HAILLAN

Rapporteur : Ludovic GUITTON

VOTE : Majorité municipale : 27 voix POUR

Le Haillan réuni : 4 voix POUR

Une ambition pour Le Haillan : 2 voix CONTRE

Bordeaux Métropole va réaliser en 2021 et 2022 sur notre Ville les travaux préalables de réseaux (enfouissement, déviation, etc.) pour les besoins du projet de Bus à Haut Niveau de Services sur l'avenue Pasteur.

La Ville souhaite accompagner ces travaux par l'adaptation de l'éclairage public sur le tronçon Rond-Point Porte Océane – Rue Jean Mermoz ainsi que la mise en souterrain des réseaux d'Electricité Basse Tension (compétence Bordeaux Métropole financée via le FIC), téléphoniques et d'éclairage Public.

L'article L2422-12 du Code de la Commande Publique stipule « Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ». Cette disposition ouvre ainsi aux collectivités publiques intéressées par une même opération de travaux la possibilité de désigner, parmi elles, un maître d'ouvrage unique chargé d'exercer les attributions relevant de la maîtrise d'ouvrage. L'exercice de ces attributions par un seul maître d'ouvrage implique que les collectivités publiques visées à l'article L2422-1 du Code de la Commande Publique transfèrent de manière temporaire leur propre compétence de maître d'ouvrage.

Aussi vu que Bordeaux Métropole assure déjà la compétence éclairage public sur des parties de tronçon du BHNS et afin de conserver une harmonie de traitement, il est proposé de transférer de manière temporaire la maîtrise d'ouvrage de la Ville pour l'éclairage public à Bordeaux Métropole qui nous remettra les ouvrages réalisés à la réception des travaux.

Cette délégation de Maîtrise d'Ouvrage présente les principaux avantages suivants :

- un seul maître d'ouvrage, ce qui facilite la gestion du chantier (tranchées communes, sur largeurs, répercussions de lot à lot, etc.),
- pas de marchés à lancer par la Commune, Bordeaux Métropole s'appuie sur son marché de travaux (beaucoup plus important en quantité et en montant),
- règlement en deux fois du montant (50% au démarrage puis 50 % à l'achèvement des travaux selon prix définitifs du marché et Décompte Général Définitif
- valorisation du FCTVA,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annexée ainsi que tous documents nécessaires pour le lancement de cette opération.

PRECISE que les dépenses de travaux sont/seront inscrites au budget de l'exercice en cours et suivants selon l'avancée de ceux-ci.

Ludovic Guitton : C'est une délibération technique. Bordeaux Métropole va réaliser en 2021 et 2022 les travaux préalables de l'enfouissement des travaux dans notre ville pour l'aménagement du projet de Bus à Haut Niveau de Service sur l'avenue Pasteur. La ville souhaite adapter l'éclairage public sur le tronçon Rond-Point Porte Océane, rue Jean Mermoz, ainsi que la mise en souterrain des réseaux d'Electricité Basse Tension.

Le Code de la commande publique stipule que, lorsque que la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou ensemble d'ouvrage relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ceux-ci peuvent désigner celui qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Vu que Bordeaux Métropole assure déjà cette compétence sur ces parties de tronçon et afin de conserver une harmonie de traitement, il est proposé de transférer de manière temporaire la maîtrise d'ouvrage de la Ville pour l'éclairage public à Bordeaux Métropole. Cette délégation présente plusieurs avantages : un seul maître d'ouvrage, pas de marché à lancer, règlement en deux fois du montant, 50% au démarrage et 50% à l'achèvement des travaux, et valorisation du FCTVA. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention annexée ainsi que tout document nécessaire pour le lancement de cette opération, de préciser que les dépenses de travaux seront inscrites au budget de l'exercice en cours et suivant l'avancée de ceux-ci.

*- **Andréa Kiss** : C'est en effet une délibération purement technique permettant de confier les travaux à Bordeaux Métropole pour que tout soit plus simple et plus fluide. Madame Tiquet ?*

*- **Caroline Tiquet** : Merci. Notre groupe souhaitait s'exprimer... Nous souhaitons vous dire qu'ayant contribué largement aux consultations sur ce projet, nous déplorons n'avoir reçu aucun retour par rapport à nos remarques sur les tracés, par rapport aux difficultés avec les autres usages tels que les vélos, à l'absence d'audit sur la sécurité routière ainsi que les nuisances pour les riverains. De plus, ça augmente considérablement l'investissement présenté par Bordeaux Métropole et ne donne pas l'image convenable aux citoyens de la réalisation de ce BHNS.*

La consultation citoyenne est, elle, dénuée de tout sens, faisant fi des avis et questionnements des citoyens. Malgré la nécessité de la rénovation du tissu des transports en commun, une majorité des citoyens est opposée au tracé du BHNS. Dans le rapport de l'enquête publique, dans la grille de synthèse des observations, signée par trois commissaires enquêteurs qui recense les avis favorables et défavorables des populations concernées, 291 avis sont favorables contre 393 avis défavorables (46% d'avis défavorables).

Bordeaux Métropole classe les avis avec réserve dans un communiqué de presse de décembre 2020. Grâce à ces pseudo-consultations, avec une communication asincère, les élus ne seront pas surpris par la désertion des bureaux de vote prochainement. Nous souhaitons connaître le coût de l'ensemble de ces travaux qui sont à la charge du Haillan.

*- **Andréa Kiss** : Qu'entendez-vous par surcoûts déguisés ?*

*- **Caroline Tiquet** : Les enfouissements des réseaux, les frais liés aux éclairages pour chaque commune qui souhaite abonder dans le sens de Bordeaux Métropole, ces coûts à charge exclusive des communes ne sont pas pris en charge sur le coût de réalisation total émis par Bordeaux Métropole.*

*- **Andréa Kiss** : Il n'y a pas d'obligation pour les communes de faire ces travaux. Certaines communes par exemple font le choix de ne pas enfouir quand il y a des travaux de voirie. C'est vraiment un choix de la ville. On se saisit de l'opportunité de ces travaux du BHNS pour enfouir, pour ne pas avoir ensuite à rouvrir les trottoirs et*

les chaussées à nouveau. Il faut que ça soit clair qu'en aucun cas Bordeaux Métropole n'impose aux communes de procéder à ces enfouissements.

- **Caroline Tiquet** : Il serait à mon avis souhaitable que les communes communiquent de façon transparente sur les coûts liés à cet agencement auprès de ses concitoyens.

- **Andréa Kiss** : Nous avons déjà passé une série de délibérations sur ce sujet au dernier conseil. Je laisse la parole à Ludovic Guitton et je répondrai sur les autres sujets.

- **Ludovic Guitton** : Vous évoquiez deux problématiques. D'abord, vous faites mention de la concertation de Bordeaux Métropole: ce n'est pas à la Ville du Haillan de répondre à la place de Bordeaux Métropole.

Deuxième chose, par rapport aux travaux, et c'est ce que j'avais expliqué lors de la commission, mais M. Ventre n'était pas présent, c'est que la commune a fait le choix de faire les travaux. Le deuxième choix que nous avons fait, c'est de ne pas faire les travaux maintenant, mais d'attendre les travaux liés au BHNS pour les faire en même temps, pour éviter les reproches de nos administrés, à juste titre, que l'on creuse deux fois la route pour faire passer des tuyaux alors qu'on vient de terminer la couche d'enrobé.

- **Andréa Kiss** : On va prendre la remarque de Monsieur Bonnaud puis je compléterai.

- **Hervé Bonnaud** : Juste une question d'ordre fonctionnelle et financière, c'était M. Wilfrid Dautry qui devait prendre la parole, mais je prends la parole à sa place. On a vu dans le rapport qu'a priori, un candélabre, c'est une moyenne de 1200 euros, et en le ramenant sur les 50 prévus, on est sur une base de 270. Qu'est-ce qu'il y a dedans ?

- **Andréa Kiss** : Tout ! Le candélabre, etc. Il faudra regarder. Mais il ne faut pas vous fier aux tarifs que vous pouvez trouver en tant que particulier et les prestations qui peuvent être facturées notamment à Bordeaux Métropole. On n'est pas tout à fait quand même sur les mêmes choses et ça peut être lié aussi à la technicité du matériel. C'est un point qu'on pourra éclaircir et on pourra vous apporter des réponses éventuellement sur ce qui justifierait un écart de prix plus important que ce qu'on imagine.

- **Hervé Bonnaud** : La remarque est à nuancer, ce n'est absolument pas une remarque de particulier, M. Dautry étant dans la partie. Il y aura certainement des coûts financiers supérieurs qui engendrent tout, mais à nous de savoir ce qu'il y a dedans. Ça peut être pertinent d'apporter la parole.

- **Jean-Michel Bousquet** : Oui, deux ou trois précisions complémentaires concernant la consommation de la ligne budgétaire sur ces travaux. Deux éléments essentiels : le premier, c'est qu'effectivement, il s'agit d'une ligne comptable mais qui ne couvre pas exclusivement la partie BHNS ni l'éclairage public, ça concerne les terrassements, les gaines, les câblages, les mastics de fondation, les travaux de calage, etc. Ce n'est pas le coût d'un candélabre seul. C'est toutes les infrastructures liées aux candélabres qui peuvent effectivement justifier les volumes financiers. Pour donner une relativité aux tarifs sur le prix d'un candélabre, il est bien évident que si

ce tarif n'est pas complètement aberrant, il est beaucoup moins cher que ce qu'on a payé lors de la précédente mandature de la mairie de Bordeaux.

Les travaux que nous réalisons sur l'éclairage public sur cette voie et globalement sur la commune sont très raisonnables en coût unitaire mais doivent être perçus dans leur totalité. La ligne étant globalisée, la ligne du BHNS n'étant pas faite d'une seule opération au titre comptable du terme. Juste pour rebondir sur la question de l'approche analytique du coût du BHNS, il est évident que tout dépend de comment on regarde le BHNS, et je partage l'avis de mes collègues disant que ces enfouissements sur cet axe ne sont pas liés seulement au BHNS, il n'y a pas de concomitance de projets. C'est pour ça d'ailleurs que la Ville n'a pas inscrit le BHNS avec un code d'opération parce que, pour nous, ce n'est pas une opération comptable, le projet étant financièrement métropolitain. ça méritait d'être précisé sur le plan comptable.

*- **Andréa Kiss** : Pour compléter ce que vient de dire Jean-Michel Bousquet, nous aurions eu l'obligation de faire ces travaux simplement en retraitant l'avenue Pasteur, notamment à certains endroits où les trottoirs sont tellement étroits qu'il aurait fallu les remettre aux normes. Aujourd'hui, seule une personne adulte peut passer, et c'est non seulement lié à l'étroitesse des trottoirs, mais aussi au fait que nous avons des poteaux et des mâts aujourd'hui. Donc, ce sont des travaux dont, de toute façon, nous aurions supporté la charge.*

Pour répondre sur vos autres questions, il est normal que vous n'ayez pas de retour sur vos réserves, le commissaire ne va pas répondre aux différentes personnes qui se sont exprimées. Tout ça est compilé après dans un dossier, et lui, il va en tenir compte ou pas, c'est son droit le plus absolu. Puis il va élaborer une sorte de doctrine où il va proposer un avis favorable ou défavorable. Il n'y a jamais de retour aux administrés en tant que tels sur les réserves ou remarques qu'ils ont pu faire. Audit de sécurité, bien sûr que ça a été fait.

C'est-à-dire que des travaux d'une telle ampleur, un projet d'une telle ampleur comme le BHNS, vous avez de multiples études concernant la circulation, les flux, vous avez des études bien évidemment techniques qui concernent aussi tout ce qui concerne les structures de chaussées par exemple pour savoir si elles peuvent supporter des bus parce qu'aujourd'hui, il y a par exemple des rues secondaires qu'il faut refaire parce qu'elles ne pourraient pas supporter un transport en commun. Bien sûr que ça a été fait. Il y aura des nuisances pour les riverains, c'est une évidence, mais comme pour tous les travaux, il y en a eu pour les différentes extensions du tram, il y en aura pour le BHNS.

C'est inhérent malheureusement à la nature même de ces projets. Si les nuisances concernent par exemple des commerces ou entreprises, ceux-ci seront informés qu'ils peuvent bénéficier de la commission d'indemnisation amiable, gérée par Bordeaux Métropole, qui indemnise les professionnels qui sont le long du tracé et dont l'activité peut être impactée notamment au niveau chiffre d'affaires par les travaux. Ils doivent déposer un dossier avec un certain nombre de documents comptables à fournir, puis cette commission va ensuite se charger d'étudier le dossier et de regarder si, oui ou non, effectivement, il y a eu un impact sur le chiffre d'affaires, auquel cas, il peut y avoir une indemnisation qui peut être versée. Ça s'est déjà vu sur la commune, notamment Monique Dardaud avait défendu les dossiers d'un certain nombre de commerçants. Vous disiez, enfin, qu'il y a une opposition au

BHNS. Enfin, il faut quand même remettre l'église au milieu du village, pardonnez-moi cette expression un peu triviale, mais vous avez peut-être 300 personnes qui se sont exprimées sur ce projet, et rien que sur le nord-ouest, c'est plus de 50000 personnes qui sont concernées, donc ce n'est pas parce que 174 personnes sont contre que le projet n'est pas d'utilité publique, et heureusement d'ailleurs qu'il y a ces enquêtes d'utilité publique permettant de dézoomer justement et de ne pas simplement tenir compte des intérêts particuliers souvent contradictoires voire carrément opposés, parce que, voilà, on ne veut pas qu'un transport en commun passe devant chez soi parce qu'on considère qu'on ne pourra plus garer sa voiture, etc.

C'est là aussi que le rôle des élus est bien de regarder l'intérêt général, qui n'est pas une somme d'intérêts particuliers, et sûrement pas la somme d'intérêts particuliers d'une poignée de personnes. Madame Tiquet ?

*- **Caroline Tiquet** : 174 avis défavorables... J'ai dit que les gens étaient défavorables non pas au projet mais à son tracé. Il serait judicieux que les politiques écoutent les concitoyens qui émettent ces avis plein de bon sens. Ces nuisances seront cumulées avec les nuisances des travaux de la mairie, ainsi que des travaux de la place François Mitterrand, donc il serait bien aussi de prendre en considération l'avis des gens et de pouvoir communiquer sur les itinéraires bis envisagés et surtout de ne pas sous-estimer la gêne occasionnée pour les riverains.*

*- **Andréa Kiss** : Il n'y a pas de sous-estimation de la gêne, elle est indéniable, vous faites des travaux, on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs, donc il y aura bien sûr des nuisances. On ne peut pas communiquer aujourd'hui sur ce qu'on ne connaît pas, la seule chose dont on a connaissance, et la communication va être faite, si ça n'a pas déjà été fait, c'est le démarrage des enfouissements sur les deux premières stations qui seront concernées au niveau du Haillan, Berlincan notamment, qui est limitrophe de Saint-Médard, et la station de Médard-Médoc.*

Il existe une fiche d'information avec notamment le contact de la référente du chantier, que les riverains pourront contacter dès lors qu'ils rencontrent des difficultés, ou pour signaler des désagréments hors norme. Il faut faire confiance aux équipes de Bordeaux Métropole qui ont l'habitude de ces chantiers, elles font ce qu'elles peuvent pour minimiser les nuisances, mais clairement, un chantier, ça fait du bruit, de la poussière, mais je crois que c'est un mal pour un bien, les Haillanais l'attendent avec impatience. A l'époque, il y a quatre ans, quand on a fait venir un bus du modèle Mettis, la place François-Mitterrand était bien remplie, et les retards qui ont été pris ont mis en colère une partie des habitants du cadran Nord-Ouest et de Bordeaux qui attendent ce transport avec impatience, qui va enlever 5000 véhicules/jour sur son tracé.

*- **Caroline Tiquet** : Ca fait plus de huit ans que je réside sur Le Haillan, pour votre information.*

*- **Andréa Kiss** : C'est possible, mais à l'époque, on ne vous avait pas vue. En tout cas, les Haillanais sont très attachés au BHNS, les autres communes également.*

Ce n'est pas parce que vous avez quelques dizaines de personnes qui ne sont pas contentes que le projet n'est pas pour autant d'utilité publique et n'a pas d'intérêt.

Sur ces remarques, je vous propose que nous passions au vote, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je ne vois pas d'autre main levée. Il s'agit de la délibération 28.

Chers collègues, je vous invite à passer au vote à nouveau, de la même manière que tout à l'heure, toujours de manière électronique.

Concernant les deux élus qui n'arrivent pas à voter, Patrick Julienne et Catherine Deseny, pouvez-vous me faire parvenir le sens de votre vote ?

- Catherine Deseny : Pour.

- Patrick Julienne : Pour.

- Andréa Kiss : Très bien. Merci beaucoup.

Dès que les votes seront terminés, on va pouvoir nous les afficher...

Donc la délibération est adoptée. On va pouvoir passer à la délibération suivante.

N° 29/21 CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR LA LABELLISATION REFUGE LPO DES CIMETIERES 1 ET 2 - AUTORISATION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

VOTE : UNANIMITE

Le contexte

La ville du Haillan est engagée depuis 2015 dans une évolution de ses pratiques de gestion des espaces verts et naturels en vertu de la préservation de la biodiversité et de la santé. L'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics appliquée en 2017 a été étendue aux Cimetières en 2020, anticipant ainsi l'extension de la loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014 prévue en 2022.

Dès lors, une action de végétalisation du Cimetière et l'enherbement de certaines de ses allées (en tenant compte des enjeux d'accessibilité) doivent répondre aux défis posés par ces nouvelles pratiques de gestion. Ces opérations joueront également un rôle fondamental dans l'acceptation de la nouvelle physionomie de ces sites caractérisée par l'apparition d'une végétation spontanée induite par le « zéro phyto ». Ainsi, les cimetières de la Ville du Haillan sont amenés à recouvrir peu à peu un intérêt environnemental important pour la faune et la flore, en constituant des habitats et des segments de continuité écologique.

Ce processus, ainsi que les pratiques des agents du Service Environnement, seraient opportunément valorisés par la **labellisation Refuge LPO** proposée par la LPO Aquitaine.

L'offre d'accompagnement

LA LPO est une association créée en 1912 et reconnue d'utilité publique. Forte de plus de 50 000 adhérents, la LPO agit pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement afin de lutter contre le déclin de la biodiversité. Le programme national Refuges LPO

existe depuis 1921 pour protéger la nature de proximité. Premier réseau de jardins écologiques de France, ce programme propose un accompagnement sur-mesure pour :

- ✓ Préserver l'environnement, la biodiversité, les paysages et l'identité du territoire ;
- ✓ Sauvegarder et reconstituer des réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques (TVB) ;
- ✓ Adapter notre projet aux enjeux écologiques locaux ;
- ✓ Mobiliser et sensibiliser les habitants autour d'un projet collectif concret et engageant ;
- ✓ Favoriser le bien-être et le vivre-ensemble en améliorant le cadre de vie ;
- ✓ Valoriser notre engagement pour l'environnement.

Calendrier et coût

Cet accompagnement en plusieurs étapes (diagnostic, définition d'un plan de gestion et suivi) donne lieu à une **labellisation Refuge LPO du site pour une durée de 5 ans** (cf Annexe 1). Il fait l'objet d'une **Convention d'engagement** (cf Annexe 2) entre la Ville et la LPO Aquitaine pour toute la durée de l'accompagnement.

La labellisation en Refuge LPO des Cimetières 1 et 2 a un **coût global de 5 772€ TTC**.

La première étape de cette action, le diagnostic écologique ou inventaire incluant les espaces alentours dans un rayon d'environ 100m, se tiendra dès le printemps 2021. L'application des premières mesures du plan d'action interviendront avant l'été 2021. Deux bilans ponctueront l'accompagnement, l'un à mi-parcours (N+3) et l'autre à son terme (N+5), pouvant donner lieu à un renouvellement de la labellisation.

Cette action s'inscrit pleinement dans la politique de développement de la Nature en Ville portée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame la Maire à signer une convention d'engagement avec la LPO Aquitaine pour la labellisation en Refuge LPO des Cimetières 1 et 2, telle que détaillée en annexe.

- Ludovic Guitton : Pour cette délibération, il s'agit de signer une convention avec la LPO, pour la labellisation de nos cimetières 1 et 2. La Ville du Haillan est engagée depuis 2015 dans une évolution de ses pratiques de gestion des espaces verts en vertu de la préservation de la biodiversité et de la santé.

L'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics appliquée en 2017 a été étendue aux cimetières en 2020.

Dès lors, une action de végétalisation du cimetière et l'enherbement de certaines de ses allées doivent répondre aux défis posés par ces nouvelles pratiques de gestion. Ces opérations joueront un rôle fondamental dans l'acceptation de la nouvelle physionomie de ces sites caractérisée par l'apparition d'une végétation spontanée induite par le zéro phyto.

La LPO est là pour préserver l'environnement, la biodiversité, sauvegarder et reconstituer les réservoirs de biodiversité, adapter notre projet aux enjeux écologiques locaux, mobiliser et sensibiliser les habitants autour d'un projet collectif, favoriser le bien-être, et valoriser notre engagement pour l'environnement.

La première étape de cette action sera un diagnostic écologique, autour d'un rayon de 100 m autour des cimetières, dès le printemps 2021.

Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer une convention d'engagement avec la LPO Aquitaine pour la labellisation en refuge LPO des cimetières 1 et 2.

*- **Andréa Kiss** : Le Ranch avait déjà travaillé avec la LPO sur le recensement des oiseaux à l'époque, sur le site de Bel air.*

*- **Caroline Tiquet** : Nous plébiscitons tout à fait la politique municipale du développement de la nature, mais nous souhaitons que cette belle volonté s'exprime également sur la préservation de la biodiversité sur des travaux comme la déviation du Taillan, diligentée par le conseil départemental, qui impacte particulièrement le Haillan en matière d'eau potable, avec une pollution de la nappe phréatique, de votre choix d'un gazon artificiel estimé à 500 000 euros pour le terrain de football du Haillan dans le cadre de la préservation de l'écosystème, pouvez-vous également nous instruire sur la procédure en cours relative aux malfaçons du cheminement du parc du ruisseau ?*

*- **Andréa Kiss** : Sur la déviation du Taillan, je me suis déjà exprimée, je ne reviendrai pas dessus. Concernant le terrain synthétique, nous en parlons de manière un peu trompeuse, les terrains qui ne sont pas les terrains naturels enherbés sont qualifiés par défaut de terrains synthétiques, aujourd'hui, on n'utilise plus du tout les résidus de pneus et ce genre de chose pour faire des terrains dits synthétiques, c'est-à-dire non naturels, on utilise du liège, et des matières extrêmement naturelles, et beaucoup plus conformes à nos exigences en matière de biodiversité et d'écologie. Le jour où on fera un terrain, ce sera de ce type-là, et pas des anciens terrains. Sur le parc du ruisseau, nous avons fait une information à plusieurs reprises, elle a dû vous échapper, puisque nous avons communiqué à la fois sur le magazine municipal, via Sud Ouest, avec aussi des panneaux sur le site, nous sommes dans une phase de précontentieux avec le fournisseur et l'entreprise qui a mis en œuvre le platelage bois. Il semble que ce n'était pas le bois censé être livré, il y a des non-conformités, et donc nous avançons sur cette phase de précontentieux, et la ville ira au contentieux si c'est nécessaire et si nous ne trouvons pas de solution à l'amiable, soyez rassurée.*

*- **Jean-Michel Bousquet**: Je voulais revenir sur mes propos lors d'un ancien conseil municipal, sur les terrains synthétiques. Sur ce qui se fait et ce vers quoi nous nous orientons, avec des minéraux recyclables, aujourd'hui, les produits plébiscités sont des gazons synthétiques fabriqués à partir de résidus de canne à sucre, on est au-delà même de la question du recyclage, dans une notion d'économie totalement circulaire, c'est maintenant valorisé en gazons synthétiques. C'est recyclé et recyclable, et les remplissages se font majoritairement en sable, il suffit d'imposer du sable de provenance courte avec des bilans carbone peu importants. Nous avons*

choisi un assistant de maîtrise d'ouvrage sur ce dossier-là qui est connu sur la place de Bordeaux pour la qualité de ses compétences dans le domaine, et pour privilégier

justement ces types de gazons synthétiques et de produits. Donc c'est la problématique inverse, si on regarde bien, ce type de terrain synthétique est plus vert qu'un terrain classique engazonné, par son bilan carbone et par ses coûts de fonctionnement.

*- **Andréa Kiss** : Caroline Tiquet, puis Ludovic Guitton.*

*- **Caroline Tiquet** : Je vois bien les gazons, mais je voulais vous signaler que rien ne m'échappe sur la commune aussi.*

*- **Ludovic Guitton**: Je pense qu'il y a un abus de langage qu'il va falloir arrêter de faire. On ne devrait pas évoquer le terme de terrain synthétique, mais terrain non-naturel, parce que le bilan au total de fabrication et en coûts de maintenance est moins cher qu'un terrain naturel, et sur le plan de l'écologie, il est moins consommateur d'eau de fait. Donc c'est vraiment un terrain vertueux, et il faut vraiment sortir de l'idée de dire terrain synthétique, c'est terrain non-naturel.*

*- **Andréa Kiss** : Merci pour cette précision, Madame Tiquet, vous souhaitez reprendre la parole ? Allez-y. Non, c'est bon ? Vous avez baissé la main ?*

*- **Caroline Tiquet** : Merci pour la précision, sur les termes employés, effectivement, c'est très important.*

*- **Andréa Kiss** : Voilà, c'est ce que je vous dis, on emploie « synthétique », mais ça suggère le plastique, donc ce n'est pas très heureux effectivement. C'est un terrain qui n'est pas en herbe en fait. Voilà.*

Ces précisions étant apportées, je ne vois pas d'autres mains qui se lèvent, je vous propose que nous passions au vote. Il s'agit de la délibération n°29. Je vous laisse procéder aux opérations de vote pour les uns et les autres, et donc je vais aussi noter les votes de nos collègues qui n'arrivent pas à voter en ligne. Donc Catherine Deseny, quel sera le sens de votre vote ?

*- **Catherine Deseny** : Pour.*

*- **Patrick Julienne** : Pour.*

*- **Andréa Kiss** : Parfait, c'est noté. Merci beaucoup.*

On va attendre que tout le monde ait fini de voter, on pourra donc afficher les résultats.

Pour ceux qui nous suivent sur Internet, nous avons fait un test hier soir, et nous étions un peu inquiets sur la fluidité, mais apparemment ça marche très très bien. Donc notre délibération est adoptée. Merci beaucoup. C'est à vous monsieur le secrétaire.

N° 30/21 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES – AUTORISATION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

VOTE : UNANIMITE

En vertu de la politique de développement de la Nature en Ville et de préservation de la biodiversité locale portée par la Ville du Haillan, une Convention de partenariat avec l'association Arbres et Paysages est proposée.

Arbres et Paysages est une association qui possède l'agrément départemental au titre de la Protection de l'Environnement depuis 2005. L'association a pour objet la promotion et la plantation de haies diversifiées, composées essentiellement d'essences champêtres d'origine locale pour la plupart bénéfiques à la préservation de la biodiversité. La démarche en faveur des filières courtes de production a abouti à la création d'un programme ambitieux d'approvisionnement en plants d'origine locale. Elle assure également des opérations de communication sur la trame verte, la biodiversité, et plus généralement les arbres champêtres auprès de tous les publics.

La **Convention** (cf Annexes 1 et 2) entre la **Ville du Haillan et Arbres et Paysages** concerne trois types d'actions :

1. Volet « Expertise environnementale » : conseil et accompagnement de projets (plantation, stratégie de renouvellement des arbres et de régénération naturelle des espaces boisés, etc.) et formation des agents ;
2. Volet « Végétal local » : fourniture de plants labellisés ;
3. Volet « Sensibilisation et Education à l'Environnement » : activités scolaires, périscolaires et grand-public.

La **Convention est triennale** et s'applique pour la période de **2021 à 2023** et la **subvention annuelle** est fixée à un montant de **2000€**, sous réserve du principe de l'annualité budgétaire.

Deux rencontres spécifiques sont mises en place au premier et deuxième semestre de chaque année pour, dans un premier temps, définir les orientations de l'année à suivre puis, dans un second temps, effectuer le bilan des actions menées et du partenariat.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame la Maire à signer une convention de partenariat avec Arbres et Paysages en Gironde, telle que détaillée en annexe.

- **Ludovic Guitton** : Dernière délibération pour ma part. Arbres et Paysage est une association qui possède l'agrément départemental au titre de la Protection de l'environnement depuis 2005. C'est une association domiciliée sur la commune du Haillan, nous trouvons dommage de ne pas avoir de convention avec cette dernière. Cette convention entre la Ville du Haillan et Arbres et Paysage sera axée sur trois thèmes : expertise environnementale, végétal local, et sensibilisation et éducation à l'environnement. C'est une convention triennale, qui s'applique pour la période 2021 à 2023, et la subvention annuelle est fixée à 2000€ par an. Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer une convention de partenariat avec Arbres et Paysages en Gironde, telle que détaillée en annexe.

- **Andréa Kiss** : Nous avons travaillé avec cette association il y a quelques années, et nous souhaitons renouveler ce partenariat, car ils ont une approche très intéressante, notamment concernant les haies, qui sont d'excellents régulateurs puisque cela permet aux oiseaux et à un certain nombre d'insectes d'y nicher, et beaucoup de ces oiseaux et insectes sont à la fois des pollinisateurs, mais également des prédateurs pour des espèces beaucoup plus nuisibles.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je ne vois pas de main se lever...

Je vous propose que nous passions au vote... C'est la délibération n°30.

- **Catherine Deseny** : Pour.

- **Patrick Julienne** : Pour.

- **Andréa Kiss** : Parfait. On vous laisse encore quelques secondes pour les derniers retardataires. Voilà, c'est fait. C'est parfait. Elle est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous passons à la délibération suivante.

N° 31/21 CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES MESURES DE RESPONSABILISATION - AUTORISATION

Rapporteur : Hélène PROKOFIEFF

VOTE : UNANIMITE

Le collège Emile Zola représenté par Madame Valérie COMET-FILION, en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du 4 février 2021 propose à la commune de devenir une structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation.

Cette mesure a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Au cours de celle-ci, les élèves peuvent découvrir les activités de la commune, assister ou participer à l'exécution d'une tâche, tout en respectant bien sûr, la dignité de l'élève, sa sécurité, son âge et ses capacités.

Cette mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation et est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités, à favoriser un processus de responsabilisation.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention relative à l'organisation des mesures de responsabilisation ci-jointe.

*- **Andréa Kiss** : Je sauve ma collègue, qui est un peu malade ! Il s'agit simplement de nous autoriser à signer une convention pour pouvoir organiser en lien avec le collège Emile Zola l'accueil de collégiens dans le cadre de mesures de responsabilisation.*

En gros, lorsque certains collégiens ont des comportements inappropriés qui pourraient justifier des sanctions en vertu du règlement intérieur du collège, jusqu'à l'exclusion temporaire par exemple, on permet par le biais de cette convention au collège de nous orienter des jeunes qui pourraient être accueillis par exemple au sein des structures municipales pour quelques heures ou quelques jours, en dehors des heures d'enseignement, pour y mener soit des activités de solidarité, soit des activités culturelles, de formation, etc. Le but du jeu, c'est vraiment une alternative à ce qu'on peut trouver comme sanctions habituellement et de faire prendre conscience à l'élève qu'il a eu un comportement inapproprié et qu'il est plus important de construire plutôt que de détruire par exemple.

Lorsque le collège nous a proposé d'être partenaire de l'opération, nous avons bien évidemment dit oui. Je tiens aussi à préciser que cette convention a été adoptée d'ailleurs la semaine dernière dans le cadre du conseil d'administration du collège à l'unanimité. Voilà. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce sujet, mais ce sera sur sollicitation du collège si jamais on avait des élèves qui devaient être sanctionnés, nous pourrions les accueillir au sein de nos services municipaux. Voilà ce qu'il en est. Je ne vois pas de main se lever a priori, pas de demande de parole. Je vous propose donc qu'on passe au vote. C'est la délibération n°31, je vous le rappelle.

*- **Catherine Deseny** : Pour.*

*- **Patrick Julienne** : En tant que chef d'établissement, je ne peux être que pour.*

*- **Andréa Kiss** : Très bien. On vous laisse finir de voter les uns et les autres, et ensuite on affichera les résultats.*

Voilà. Parfait. On l'a adoptée à l'unanimité.

**N° 32/21 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2021 -
DECISION**

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

VOTE : Majorité municipale : 27 voix POUR

Le Haillan réuni : 3 abstentions

Une ambition pour Le Haillan : 2 voix POUR

Conformément aux dispositions de l'article 1636 B sixties du Code Général des Impôts le Conseil Municipal doit se prononcer, chaque année, sur le vote des taux d'imposition de fiscalité locale.

L'article 16 de la loi de finances 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale.

La loi de finances 2021 poursuit la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat. Après avoir supprimé définitivement la taxe d'habitation sur les résidences principales des foyers les plus modestes en 2020, la réforme se poursuit pour une suppression totale de la taxe d'habitation en 2023.

A compter de 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation, la ville du Haillan percevra principalement la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un coefficient correcteur sera appliqué permettant une stabilisation du produit fiscal.

Vu le budget primitif du budget principal pour 2021 voté le 16 décembre 2020 ;

Considérant les bases locatives définitives 2020 et prévisionnelles 2021, notifiées par les services financiers de l'Etat ;

NATURE DES TAXES	RAPPEL DES BASES EFFECTIVES 2020	BASES NOTIFIEES 2021
Taxe sur le Foncier bâti	19 283 988	16 956 000
Taxe sur le Foncier non Bâti	66 645	67 000

Considérant les objectifs et les projets municipaux développés à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2021 inscrits dans le budget primitif 2021, et la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 ;

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE les taux d'imposition des 2 taxes pour 2021, comme suit :

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe sur le foncier bâti	30,96 %	48.42 % Tx communal (30,96 %) + Tx déptal (17.46%)
Taxe sur le foncier non bâti	62,35 %	62.35 %

INDIQUE que le taux de la taxe d'habitation reste figé à 19,97 %

AUTORISE Madame Le Maire à notifier à Madame La Préfète les taux d'imposition ainsi fixés pour 2021.

- Jean-Michel Bousquet : Rebonsoir à tous. L'objet de cette délibération, qu'on retrouve tous les ans lorsqu'il s'agit de fixer les taux d'imposition communaux mérite cette année de s'y attarder un petit peu plus dans ses mécanismes et fonctionnement, aussi bien dans le fonctionnement des taux que dans la détermination des bases. Avant tout, précision technique, je vais repréciser le fondement de notre philosophie qui est de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux sur cette mandature et a fortiori cette année, et cette année encore, les taux n'augmenteront pas. Ceci dit, quelques éléments sur cette délibération.

Elle s'inscrit dans la droite ligne des réformes successives, suppression progressive de la taxe d'habitation, et mesures d'urgences mises en place par le gouvernement actuel, notamment suite à la pandémie, sur le foncier bâti d'entreprise au niveau des bases.

Ça se traduit par trois éléments, d'abord une évolution des bases sur le foncier bâti, qui passe de 19 283 988€ à 16 959 000€ en 2021. Il faut bien interpréter ceci par un dégrèvement de l'Etat, il y a une dotation compensatrice de l'Etat sur les recettes communales. Il n'y aura pas d'effondrement sur le foncier en tant que tel, le foncier non bâti évolue lui à la marge.

Concernant la taxe d'habitation, elle reste figée à 19,97%, nous n'avons pas la main cette année, cette taxe était déjà figée.

Troisième et dernier point, l'impact de la réforme de la fiscalité locale, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages d'ici deux ans, et le basculement pour les collectivités locales, pour les communes, de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, ce qui se traduit cette année par le fait que nous votons en fait cette année la compilation de deux taux pour la commune : le taux communal, qui était à 30,96%, qui reste à ce niveau sur le bâti, auquel s'ajoute le taux départemental, qui était à 17,48%, qui n'évolue pas non plus, qui s'applique sur les mêmes bases que les bases communales, et qui nous amène à voter à un taux de 48,42%, qui correspond à une stabilité complète des deux taux, qui s'appliquent, eux, sur une base qui ne bouge pas. C'est une année un peu particulière avec des modifications des bases et des modifications structurelles, qui auront pour impact les recettes inscrites au budget uniquement le repositionnement

des bases. Je vous propose de voter les bases et le taux de taxe foncière et d'habitation pour cette année 2021.

- **Andréa Kiss** : Merci pour ces explications claires et synthétiques.

Des questions, des demandes de prises de parole sur ce sujet ?

A priori non... Je réitère ce qu'a dit Jean-Michel Bousquet, ça fait maintenant plus de dix ans que nous n'avons pas touché au taux au niveau du Haillan, et nous essayons de tenir bon dans la mesure du possible, je pense que c'est un geste politique fort vis-à-vis des administrés.

Je vous propose que nous passions au vote, sur cette délibération n°32, concernant les taux.

- **Catherine Deseny** : Pour.

- **Patrick Julienne** : Pour.

- **Andréa Kiss** : Parfait, c'est bien noté. On va laisser aux collègues le temps de voter eux aussi. On va voir le résultat quasiment en direct.

C'est quand même beaucoup mieux que l'Eurovision !

Notre délibération effectivement est adoptée. On vous en remercie. Et on passe donc à la délibération suivante.

N° 33/21 ADMISSIONS EN NON-VALEUR - CRÉANCES ÉTEINTES – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : UNANIMITE

A la demande de Monsieur le Receveur Municipal, il convient de procéder :

- à l'enregistrement des pertes sur créances éteintes,
- à l'admission en non-valeurs de plusieurs créances non recouvrées et dont il a constaté le caractère irrécouvrable, arrêtées à la date du 23/03/2021.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

IMPUTE la dépense de 2 660,90€ correspondante à l'article 6541 du budget principal de l'exercice en cours.

ENREGISTRE les pertes sur créances éteintes.

IMPUTE la dépense de 3 908,98€ correspondante à l'article 6542 du budget principal de l'exercice en cours.

- **Jean-Michel Bousquet** : Il s'agit sur cette délibération là aussi de quelque chose que nous avons déjà passé en conseil municipal, à savoir l'admission en non-valeur et créances éteintes. Ça concerne essentiellement les créances que nous ne pourrons pas recouvrer ni d'une façon ni d'une autre, liées essentiellement aux services municipaux. Les montants sont peu importants et méritent une précision. Il y a deux types d'admissions, la première pour 2660,90€, il s'agit d'une créance irrécouvrable, nous ne pourrons pas les récupérer après avoir mené toutes les démarches dans ce sens, il s'agit de taxe sur la publicité extérieure, sur des entreprises dont la pérennité n'a pu être assurée, soit liquidation, soit reprise, et du coup, nous ne pourrons pas récupérer ces budgets-là, nous ne pouvons que le déplorer à la fois sur le budget communal et sur le renouvellement de nos entreprises, hélas.

La deuxième partie concerne les créances éteintes, à hauteur de 3908,98€, suite à une décision de justice liée à des surendettements. L'aboutissement de dossier de surendettement et extinction de créance, nous devons l'inscrire sur les budgets communaux.

Pour les créances recouvrables à l'article 6541 du budget et 6542 pour les créances éteintes.

Même si les recouvrables sont admises en non-valeur, elles ne sont pas totalement abandonnées si les particuliers existent encore.

- **Andréa Kiss** : Ce sont des délibérations très techniques que nous passons tous les ans. Est-ce que certains ont des remarques à faire ? Je ne vois pas de main qui se lève... Je vous propose que nous passions au vote, il s'agit de la délibération n°33.

Je vais noter le sens du vote pour Catherine Deseny et Patrick Julienne.

- **Patrick Julienne**: Pour.

- **Catherine Deseny** : Je vote pour.

- **Andréa Kiss**: Très bien. Merci beaucoup. C'est noté.

Notre délibération est adoptée. Merci beaucoup. On passe donc à la délibération suivante.

N° 34/21 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA SOURCE AUPRES DE LA VILLE - AUTORISATION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : UNANIMITE

Le Conseil d'Administration de la Source a autorisé la mise à disposition d'un de ses agents auprès de la Ville du Haillan pour exercer les fonctions d'accueillante au sein

du Lieu Accueil Parent Enfants (LAEP) qui s'intègre dans le projet du service Petite Enfance de la Ville du Haillan.

Au vu du contexte décrit ci-dessus, il est proposé d'autoriser, à compter du 30 avril 2021, pour une durée d'un an, la mise à disposition d'un agent de l'EPA la Source.

Cet agent psychologue interviendra à temps non complet auprès du LAEP à raison de 456h par an pour exercer les fonctions d'accueillante.

Cette mise à disposition entre les deux structures est formalisée par une convention signée entre la Ville du Haillan et l'EPA la Source qui prévoit l'ensemble des conditions de mise à disposition, ainsi que les modalités de remboursement par la Ville de la rémunération versée par la Source à l'agent mis à disposition.

L'avis du comité technique du 26 mars a été sollicité.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition ci-jointe selon les modalités précitées.

- Daniel Duclos : Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération qui revient tous les ans, il s'agit d'autoriser Madame la Maire à signer une convention avec la Source pour la mise à disposition partielle d'un agent psychologue, à compter du 26 avril pour une durée d'un an, pour le Lieu d'Accueil Parents Enfants, et de prendre en charge bien entendu la rémunération correspondante.

- Andréa Kiss : Des questions sur cette délibération? Nous la passons tous les ans. Je ne vois pas de main qui se lève... Je vous propose que l'on passe au vote. Il s'agit de la délibération n°34, je vous laisse faire vos opérations de vote.

- Catherine Deseny : Pour.

- Patrick Julienne : Pour.

- Andréa Kiss : Parfait. Merci beaucoup. On va attendre que le résultat s'affiche, mais je pense que ce sera sans surprise.

Pour la prochaine fois, si nous sommes encore amenés à faire quelque chose en visio, il faudra qu'on se prévoie une petite musique d'interlude pour les internautes qui nous regardent.

On peut passer à l'avant-dernière délibération.

N° 35/21 CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE BORDEAUX II POUR L'ADHESION AU RESEAU GIRONDIN DE LA PETITE ENFANCE - AUTORISATION

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

VOTE : UNANIMITE

« Le réseau girondin petite enfance » situé au sein de l'Université Bordeaux Segalen coordonne une dynamique multi partenariale permettant aux communes adhérentes de bénéficier d'actions de formation, d'animations culturelles et de l'exposition culturelle ludique itinérante.

La Ville du Haillan est inscrite depuis de nombreuses années dans ce réseau et selon les thèmes abordés, participe à la création de modules qui complètent l'exposition itinérante, accueille des stages intra-muros ou des soirées thématiques. Les professionnels bénéficient également de formations, de séminaires et d'un colloque.

Un groupe de pilotage constitué d'un représentant de chaque commune (coordonnatrice petite enfance pour le Haillan) et de chaque institution (Université, CNFPT) anime le réseau et décide des thématiques abordées.

Une convention renouvelée chaque année définit ce partenariat.
La participation financière des communes est établie selon le nombre d'enfants de moins de 6 ans.

Pour la ville du Haillan la participation financière s'élève à 1098 euros.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention,

IMPUTE la dépense correspondante sur le budget de l'exercice en cours

- Anne Gourvenec : Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération a pour but de renouveler notre partenariat avec le RGPE, Réseau girondin de la petite enfance. Il est situé au sein de l'université de Bordeaux, la Ville du Haillan y adhère depuis plus de vingt ans. L'adhésion annuelle donne accès à des formations, des colloques, des stages intramuros, des animations culturelles, comme des comités de lecture, des prêts de livres ou de jeux.

Être membre du RGPE permet également de participer à une exposition dédiée à des enfants de moins de 4 ans. Un thème est défini tous les ans et chaque ville inscrite au réseau crée son propre module interactif et ludique. Les différents modules sont ensuite réunis et constituent l'exposition itinérante. C'est un lieu de jeu et de découverte, les enfants peuvent regarder, écouter, toucher... L'exposition passe ensuite de ville en ville et s'arrête en général au Haillan. Malheureusement, elle a été annulée l'an dernier, et cette année aussi. Tous les frais sont pris en charge par le RGPE.

La coordinatrice contribue au programme.

La participation de la ville est calculée en fonction du nombre d'enfants pour un montant de 1098€ pour 2021.

- Andréa Kiss : Merci beaucoup pour cette présentation très claire. C'est aussi ce qu'on appelle un de nos marronniers, convention que nous passons depuis plusieurs

années avec ce réseau girondin, c'est un partenariat qui fonctionne très très bien. Y a-t-il des demandes de parole, des remarques, des questions sur ce sujet ?

A priori, je n'en vois pas. Donc je vous propose que nous passions au vote.

Il s'agit de la délibération n°35.

- Catherine Deseny : Pour.

- Patrick Julienne : Pour.

- Andréa Kiss : Parfait. On va attendre là aussi que les résultats s'affichent, je pense qu'on n'aura pas de grande surprise non plus.

Quelques secondes de patience... Voilà, c'est adopté à l'unanimité. Et donc nous allons pouvoir annoncer la dernière délibération de ce conseil.

N° 36/21 CHARTE D'ENGAGEMENT VERS UNE ALIMENTATION BIO, LOCALE ET DE QUALITE AVEC INTERBIO – AUTORISATION

Rapporteur : Cécile MEVEL

VOTE : UNANIMITE

La Ville du Haillan s'est engagée dans une démarche de développement durable. Différents périmètres sont concernés dont celui de la restauration scolaire municipale.

Dans le cadre du renouvellement de son marché de restauration scolaire (environ 1200 repas par jour), la Ville du Haillan souhaite transposer les objectifs de la loi Egalim, et plus largement poser un réel diagnostic et proposer une politique alimentaire aux convives ayant le plus d'impact possible sur le développement agricole et économique de son territoire tout en permettant une meilleure prise en compte de la ressource naturelle.

C'est pourquoi la Ville du Haillan a souhaité bénéficier d'un accompagnement auprès de l'association INTERBIO.

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine est l'association interprofessionnelle bio de la région regroupant des représentants des producteurs bio, les coopératives, groupements de producteurs, transformateurs et distributeurs développant la filière bio en Nouvelle-Aquitaine. En 2020, l'association rassemble plus de 230 adhérents représentant 80 % de la production biologique régionale. Ses missions sont la promotion et la structuration de la filière bio régionale, la représentation des professionnels de la filière et le développement des approvisionnements bio en restauration collective sur le territoire néo-aquitain.

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine est membre du pôle régional de compétences sur la restauration collective bio et l'alimentation de qualité mis en place et soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et l'Agence Régionale de la Santé. Depuis 2010, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine a déployé avec ses partenaires, la charte

d'engagement des collectivités et a accompagné plus de 150 établissements (lycées, collèges, cuisines centrales, restaurants administratifs, établissements médico-sociaux...) pour introduire plus de produits bio, locaux et de qualité dans les restaurants collectifs.

L'objectif général de la charte est de développer les approvisionnements bio de proximité dans la restauration collective des collectivités locales en Nouvelle-Aquitaine en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement clair et lisible en fonction de leurs besoins et leurs objectifs. Elle s'inscrit également dans la continuité des objectifs de la loi Egalim qui prévoit d'ici le 1^{er} janvier 2022, 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio dans les services de restauration publics.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Madame le Maire à signer la charte d'engagement des collectivités locales vers une alimentation bio, locale et de qualité avec l'association INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, telle que détaillée en annexe.

- Cécile Mével : Bonjour à toutes et à tous. La Ville du Haillan s'est engagée dans une démarche de développement durable. Différents périmètres sont concernés dont celui de la restauration scolaire municipale.

Dans le cadre du renouvellement de son marché de restauration scolaire, la Ville du Haillan souhaite transposer les objectifs de la loi Egalim et poser un réel diagnostic et proposer une politique alimentaire aux convives ayant le plus d'impact possible sur le développement agricole et économique de son territoire tout en permettant une meilleure prise en compte de la ressource naturelle.

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine est une association interprofessionnelle bio de la région regroupant des représentants des producteurs bio, des coopératives, groupements de producteurs, etc. En 2020, l'association rassemble plus de 230 adhérents et représente 80% de la production biologique régionale. Ses missions sont la promotion et la structuration de la filière bio régionale, la représentation des professionnels de la filière et le développement des approvisionnements bio en restauration collective sur le territoire néo-aquitain.

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine est membre du pôle régional de compétences sur la restauration collective bio et l'alimentation de qualité mis en place et soutenu par la région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et l'ARS.

Depuis 2010, INTERBIO a déployé avec ses partenaires la charte d'engagement des collectivités et accompagne plus de 150 établissements (lycées, collèges, cuisines centrales, restaurants administratifs, établissements médico-sociaux), pour introduire plus de produits bio, locaux et de qualité dans les restaurants collectifs.

L'objectif de la charte est de développer les approvisionnements bio de proximité dans la restauration collective des collectivités locales en Nouvelle-Aquitaine, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement clair et lisible en fonction de leurs besoins et leurs objectifs. Elle s'inscrit également dans la continuité des objectifs de

la loi Egalim qui prévoit d'ici le 1er janvier 2022, 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio dans les services de restauration publics.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la charte d'engagement des collectivités locales vers une alimentation bio, locale et de qualité avec l'association INTERBIO Nouvelle-Aquitaine telle que détaillée en annexe.

- **Andréa Kiss** : Merci beaucoup.

- **Eric Ventre** : Nous approuvons cette délibération...J'ai une question sur cette charte bio, c'est le choix du prestataire, en vertu de cette convention, un surcoût éventuel des repas sera-t-il supporté par les familles ?

- **Cécile Mével** : Non, c'est gratuit, car INTERBIO est payé par la région Nouvelle-Aquitaine.

- **Andréa Kiss** : C'est pour le prix des repas. Pour l'avenir, pour les enfants dans les groupes scolaires.

Pour le moment, on a lancé la procédure de renouvellement du marché, tout dépendra de ce que les prestataires vont nous proposer. Il y aura certainement une correction du tarif, mais on ne sait pas de combien.

- **Eric Ventre** : Est-ce que le coût supplémentaire sera supporté par les familles ou par la commune ?

- **Andréa Kiss** : Aujourd'hui, on n'a pas la réponse à ça, d'abord parce qu'on ne sait pas quelle est la proportion et que c'est en fonction de ça qu'on pourra dire si oui ou non la collectivité est capable de l'absorber ou bien si elle doit répercuter une partie sur les familles. Dans un cas comme dans l'autre, de toute façon, ce sont quand même les familles qui paient. Pourquoi ? Soit elles le paient en tant qu'utilisateurs de la cantine, en payant le tarif en fonction du QF, soit elles le paient par leurs impôts.

Lorsque vous payez des impôts à la collectivité, tous les Haillanais vont en fait payer pour la restauration scolaire. On n'a pas eu les réponses des prestataires, donc on ne peut pas vous donner de réponse aujourd'hui, tout dépendra des propositions financières et qualitatives qu'ils nous feront. La réponse peut aussi bien être oui que non, car on n'a pas encore vu les réponses, on ne sait pas encore. On sera en capacité de vous le dire d'ici quelques semaines ou quelques mois.

Est-ce que ça répond à votre question ?

- **Eric Ventre**: oui, enfin... Après, j'avais une autre question : sous quels délais vous allez informer les associations de parents d'élèves et les parents indépendants dans le cadre de cette charte ?

- **Cécile Mével** : Dès la prochaine réunion, on attend le retour de la présentation du marché, et après les prochains conseils d'établissement.

- **Andréa Kiss** : Des commissions pourront peut-être être réunies... Eric Fabre ?

- **Eric Fabre**: On a déjà informé certains parents, on les a informés du lancement du marché ainsi que des procédures en particulier une phase de dégustation entre guillemets, et de mise à disposition des repas pour goûter un petit peu, et il a été

envisagé que les parents d'élèves élus puissent faire partie des gens qui allaient déguster les repas des prestataires qui souhaitent postuler.

*- **Andréa Kiss** : Donc la réponse, c'est : dès que possible.*

Ça répond à votre question ?

*- **Eric Ventre**: Tout à fait.*

*- **Andréa Kiss** : Eric Fabre veut-il intervenir à nouveau ? Non ?*

Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole a priori. Aussi je vous propose qu'on passe au vote. C'est la délibération n°36.

Je vous laisse faire maintenant pour ce dernier vote du jour.

*- **Catherine Deseny**: Pour.*

*- **Patrick Julienne** : Pour.*

*- **Andréa Kiss** : C'est noté. On va laisser les collègues finir de voter.*

On devrait bientôt avoir l'affichage des résultats... C'est une question de secondes maintenant. Suspense... Insoutenable !

Ça y est, notre délibération est adoptée. Je vous en remercie.

C'était donc notre dernière délibération du jour.

Je tenais à remercier l'ensemble des équipes qui ont contribué à la bonne tenue de ce conseil, je pense notamment aux équipes de Bordeaux Métropole, de nos prestataires qui se sont occupés de la retransmission, et mes collègues qui se sont sortis haut la main de cet exercice tout à fait périlleux, mais qui est plutôt concluant, même si je ne vous cache pas que j'ai quand même hâte que l'on puisse se retrouver physiquement, parce que c'est quand même beaucoup plus sympathique et convivial. Je vous propose que nous levions la séance pour aujourd'hui, et je vous souhaite une très bonne soirée, on vous dit à très bientôt.

Bonne soirée.